

REPUBLIQUE TOGOLAISE



Travail - Liberté - Patrie



**FORUM POLITIQUE DE HAUT NIVEAU
SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE**

New-York, Juillet 2017

RAPPORT DU TOGO



S.E.M. FAURE E. GNASSINGBÉ
PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|-----------|
| SIGLES ET ACRONYMES | 4 |
| DECLARATION LIMINAIRE | 6 |
| RESUME..... | 7 |
| I - INTRODUCTION | 10 |
| II - METHODOLOGIE ET PROCESSUS DE PREPARATION DU RAPPORT | 11 |
| 2.1- Préparation et collecte d'informations | 11 |
| 2.2- Rédaction et validation du rapport | 11 |
| III - CADRE GENERAL DE L'INTEGRATION DES ODD DANS LA PLANIFICATION | 11 |
| 3.1- Processus d'appropriation des Objectifs de développement durable | 11 |
| 3.2- Processus d'intégration des objectifs de développement durable dans les cadres nationaux | 13 |
| 3.3- Intégration des trois dimensions du développement durable | 14 |
| 3.4- Mécanismes institutionnels..... | 15 |
| V - FOCUS SUR LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE 1, 2, 3, 5, 9, 14 ET 17. | 16 |
| 4.1- ODD1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde | 16 |
| 4.2- ODD2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable ... | 19 |
| 4.3-ODD3 : Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges..... | 24 |
| 4.4-ODD5 : Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles..... | 27 |
| 4.5-ODD9 : Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation | 29 |
| 4.6-ODD14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable | 31 |
| 4.7-ODD17 : Revitaliser le partenariat mondial au service du développement durable et renforcer les moyens d'application de ce partenariat | 34 |
| V - DIFFICULTES DANS LA MISE EN ŒUVRE DES ODD 1, 2, 3, 5, 9, 14 ET 17..... | 37 |
| VI- DEFIS MAJEURS | 37 |
| VII- PERSPECTIVES | 37 |
| VIII- CONCLUSION | 38 |

SIGLES ET ACRONYMES

| | |
|----------|--|
| AEP | : Adduction d'eau potable |
| AGIR | : Alliance globale de la résilience |
| AGOA | : African growth and opportunity act |
| AGR | : Activités génératrices de revenus |
| ANPC | : Agence nationale de protection civile |
| APE | : Accords de partenariat économique |
| APG | : Accord politique global |
| API ZF | : Agence de promotion des investissements de la zone franche |
| ARV | : Anti-retro-viraux |
| ASC | : Agent de santé communautaire |
| ASN | : Agence de solidarité nationale |
| CARMMA | : Campagne pour l'accélération de la réduction de mortalité maternelle |
| CEDEAO | : Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest |
| CNFMT | : Commission nationale des frontières maritimes du Togo |
| CNPPD | : Conseil national de pilotage des politiques de développement |
| CNSS | : Caisse nationale de sécurité sociale |
| CNUCED | : Conférence des nations unies sur le commerce et le développement |
| CRT | : Caisse des retraites du Togo |
| DIPD | : Dispositif institutionnel de coordination, de suivi et de l'évaluation des politiques de développement |
| ECOSOC | : Conseil économique et social des Nations Unies |
| EDIC | : Etude diagnostique pour l'intégration du commerce |
| EPU | : Examen périodique universel |
| F CFA | : Franc de la communauté financière en Afrique |
| FAIEJ | : Fonds d'appui aux initiatives économiques des jeunes |
| FMI | : Fonds monétaire international |
| FNFI | : Fonds national de la finance inclusive |
| FPHN | : Forum politique de haut niveau pour le développement durable |
| FPMH | : Forages équipés de pompes à motricité humaine |
| GADD | : Grille d'analyse de développement durable |
| GPC | : Grille de priorisation des cibles des ODD |
| GUCE | : Guichet unique pour le commerce extérieur du Togo |
| HCM | : Haut conseil pour la mer |
| IDDA III | : Third industrial development decade for Africa / Troisième décennie du développement industriel de l'Afrique |
| INAM | : Institut national d'assurance maladie |
| INN | : Illicite, non déclarée et non réglementée |
| INSEED | : Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques |
| ODD | : Objectifs de développement durable |
| OMC | : Organisation mondiale du commerce |
| ONAEM | : Organisme national chargé de l'action de l'Etat en mer |

ONU : Organisation des nations unies
 ONUDI : Organisation des nations unies pour le développement industriel
 OTR : Office togolais des recettes
 PANSEA : Plan d'action national pour le secteur de l'eau et de l'assainissement
 PDC : Programme de développement communautaire et des filets sociaux
 PIB : Produit intérieur brut
 PIBA : Produit intérieur brut agricole
 PME/PMI : Petites et moyennes entreprises/Petites et moyennes industries
 PND : Plan national de développement
 PNDS : Plan national de développement sanitaire
 PNEA : Politique nationale de l'eau et de l'assainissement
 PNEEG : Politique nationale d'équité et d'égalité de genre
 PNIASA : Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire
 PNIASAN : Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnel
 PN-PTFM : Programme national de développement de plateformes multifonctionnelles
 PNR-CME-DD : Programme national de renforcement des capacités et de modernisation de l'Etat pour le développement durable
 PNUD : Programme des nations-unies pour le développement
 PRADEB : Programme d'appui au développement à la base
 PRP : Priorités résiliences pays
 PSAEG : Programme de soutien aux activités économiques des groupements
 PTME : Prévention, transmission mère-enfant
 PUDC : Programme d'urgence de développement communautaire
 QUIBB : Questionnaire unifié des indicateurs de base de bien-être
 RN1 : Route nationale n° 1
 SCAPE : Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi
 SNPML : Stratégie nationale pour la mer et le littoral
 SP-EAU : Société de patrimoine eau et assainissement en milieu urbain et semi urbain
 SRPA : Stratégie de relance de la production agricole
 TdE : Société togolaise des eaux
 TIC : Technologies de l'information et de la communication
 UA : Union africaine
 UEMOA : Union économique et monétaire ouest africain
 UIP : Union interparlementaire
 UNDESA : Division économique et sociale des Nations Unies
 VBG : Violences basées sur le genre
 VIH : Virus de l'immuno déficience humaine
 WACA : West africa coastal areas
 WASCAL : West african sciences service center on climate change and adapted land use
 ZAAP : Zone d'aménagement agricole planifiée

DÉCLARATION LIMINAIRE

Depuis près de dix ans, le Togo s'est lancé dans un véritable processus de réformes structurelles et de politiques macroéconomiques visant, d'une part, une gouvernance vertueuse qui promeut l'assainissement des finances publiques et, d'autre part, une meilleure croissance inclusive et généralisée offrant des possibilités à tous.

Ce processus, basé sur des choix stratégiques et orienté vers une plus grande cohérence des politiques et des structures institutionnelles, permet de conduire à tous les niveaux, aussi bien local que central, une réflexion prospective sur les enjeux stratégiques de développement durable, notamment les défis économiques, sociaux (santé, éducation, emploi décent, etc.) et environnementaux qui se posent à notre pays.

Le Forum politique de haut niveau (FPHN) pour le développement durable dont le thème cette année est « *éradiquer la pauvreté et promouvoir la prospérité dans un monde en mutation* », offre l'opportunité au Togo d'exprimer son engagement dans la mise en œuvre des ODD, de partager ses expériences et de recueillir, par la même occasion, celles réussies ailleurs, pour l'amélioration de son cadre de développement et ce, dans l'intérêt des populations.

Une photographie du Togo en chiffres indique bien la trajectoire amorcée :

- un taux de croissance économique moyen de 5 % par an,
- une population estimée à plus de 7 millions d'habitants aujourd'hui caractérisée par une prépondérance de la jeunesse avec 60% âgés de moins de 25 ans,
- un taux d'accroissement démographique moyen annuel de 2,84%,
- un taux de chômage passé de 6,5% en 2011 à 3,4% en 2016 (Revue SCAPE 2017 selon une enquête QUIBB de l'INSEED).
- une incidence de la pauvreté en réduction, passée de 61,7% en 2006 à 55,1% en 2015.

Des avancées sociales notables sont enregistrées :

La santé

Le taux de prévalence du VIH est de 2,5 % au Togo. Notre pays dans sa volonté de lutter efficacement contre le VIH/Sida, accélère et intensifie d'une part, les campagnes de prévention, de dépistage et d'autre part soutient les PVVIH dans leur traitement. Ainsi, les performances suivantes sont notées :

- Le pourcentage de personnes vivant avec le VIH et qui connaissent leur statut sérologique est de 65 % contre une moyenne de 36 % en Afrique occidentale et centrale ;
- 51 % de personnes vivant avec le VIH ont accès au traitement antirétroviral contre une moyenne de 28 % en Afrique occidentale et centrale ;
- Le taux de couverture de la Transmission mère-enfant (TME) est de 92 % en 2016. (Source : Programme National de Lutte contre le SIDA) ;

Par ailleurs, le Togo développe un système de couverture sociale à travers la prestation de soins de santé qui couvre actuellement tous les fonctionnaires et s'étend progressivement aux autres couches de la population (objectif n°3).

L'éducation

La première lutte contre l'inégalité et l'exclusion sociale passe par l'éducation et la formation. De ce fait, l'éducation, à nos yeux, conditionne tous les 17 ODD. Pour ce faire, la gratuité des frais scolaires adoptée par le Togo depuis 2008, a permis aux familles vulnérables de scolariser leurs enfants et surtout les filles. Ainsi, nous avons un taux d'inscription primaire qui est de 125,1 % contre une moyenne de 103,7 dans la sous-région. Par ailleurs, ayant compris que la cantine scolaire règle deux défis à la fois, à savoir l'amélioration du taux de nutrition chez les enfants scolarisés ainsi que leur maintien dans le cursus scolaire, le gouvernement, avec l'aide de certains partenaires dont l'UNICEF et la Banque mondiale, développe et étend des cantines dans les écoles primaires. Ceci participe à l'objectif n°2 qui est l'élimination de la faim de même que l'objectif n°5 (égalité entre les sexes).

L'indice de développement humain pour le Togo est de 49 en 2016.

Des résultats significatifs sur le plan économique :

L'économie

La croissance économique du Togo est soutenue ces dernières années par des investissements publics et privés importants et montre des signes d'accélération de l'ordre de 5% par année. Elle a permis d'accroître la richesse réelle de nos compatriotes de 2 % annuellement en moyenne. Ceci a des retombées positives sur l'espérance de vie qui est passée de 56,6 en 2009 à 60,1 en 2015.

Les infrastructures et équipements portuaires, aéroportuaires et routières constituent des investissements essentiels qui supportent la croissance économique qui a connu un regain certain. La modernisation en cours dans ces secteurs a pour vocation d'optimiser l'attractivité des investisseurs étrangers. Actuellement, le Togo est la 3ème place financière de la sous-région après le Sénégal et la Côte d'Ivoire et nous comptons faire mieux dans les cinq ans à venir. Il s'agit d'améliorer sensiblement le climat des affaires et rendre le pays plus compétitif.

Certes, des défis majeurs persistent, à savoir, identifier et définir les facteurs clés de succès pour l'implémentation des ODD dans des projets intégrateurs.

Le Togo, dans le cadre de l'élaboration de son Plan national de développement (PND) sur la période 2018-2022, s'est lancé dans l'optique de transformer structurellement l'économie et d'assurer une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents pour tous, en vue de l'amélioration du bien-être social, afin de pérenniser et renforcer les acquis de la mise en œuvre de la Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (SCAPE 2013-2017).

L'éradication de la pauvreté, sous toutes ses formes, est donc au cœur de toutes nos politiques. La nécessité d'éliminer la pauvreté, l'exclusion sociale et l'inégalité dans notre pays, constitue une priorité du PND. C'est pourquoi, il y a lieu de poursuivre les efforts en vue d'améliorer les politiques déjà mises en œuvre, d'élaborer des données statistiques fiables et de renforcer nos capacités d'analyse et en suivi-évaluation de nos politiques. Ces politiques contribuent à améliorer les moyens de subsistance et l'accès aux services sociaux de base pour les plus vulnérables, notamment les jeunes, les femmes, les personnes

handicapées, les personnes vivant avec le VIH/SIDA et les personnes âgées.

Le Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC), qui est en réalité la faitière d'un certains nombres de projets intégrateurs, demeure une des composantes essentielles du PND. Au regard du profil de la pauvreté, il s'avère que les zones rurales sont les plus vulnérables. Ainsi, le PUDC a pour vocation d'intensifier les infrastructures socio-collectives et économiques dans des zones peu ou mal desservies (eau potable, énergie, école, centres de santé, pistes rurales, marchés, etc.) afin que personne ne soit laissé pour compte.

L'amélioration des conditions de vie, nécessite la création de richesse qui elle-même, passe par la transformation structurelle de l'économie. Cette transformation est soutenue par l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des secteurs porteurs de croissance, notamment l'agriculture (41,70 % du PIB) avec pour objectif de garantir la sécurité alimentaire, promouvoir l'industrialisation à partir des filières à haute valeur ajoutée, de créer des emplois pour les jeunes et favoriser l'inclusion financière des femmes. C'est dans cette perspective que des transformations sont engagées dans le secteur des télécommunications afin de faire des TIC, un levier essentiel de la croissance économique.

Environnement et lutte contre les catastrophes

Pour mettre en œuvre l'Agenda 2030, qui montre bien que tout est lié, des efforts participatifs sont en cours dans un cadre de la protection de l'environnement mais aussi de promotion des économies verte et bleue (objectif n° 14), dans la perspective de diminuer la prévalence de la pauvreté au Togo.

La dynamique de synergies et de mise en œuvre intégrée des objectifs de développement durable engagée par le gouvernement togolais, en vue de ne laisser personne pour compte, consolide l'unité nationale et la démocratie à travers la promotion des idéaux de paix, de liberté, de justice, de progrès social et de solidarité nationale dans le seul but de parvenir à ne laisser personne à la traîne du développement.

RESUME

A la suite de l'adoption en septembre 2015 du Programme de développement à l'horizon 2030 intégrant les Objectifs de développement durable (ODD) par la communauté internationale, le Togo s'est résolument engagé dans l'appropriation desdits objectifs et dans l'élaboration de son Plan national de développement (PND) 2018 - 2022.

A cet égard, le pays s'est volontairement soumis à l'examen des pairs lors du 1er forum politique de haut niveau qui lui avait permis d'exposer ses expériences en matière d'intégration des ODD dans les instruments nationaux de planification du développement. Le gouvernement togolais voudrait saisir l'occasion pour témoigner sa gratitude à tous les partenaires qui l'accompagnent dans ses efforts de lutte contre la pauvreté.

Ainsi, le rapport du Togo, élaboré suivant le thème retenu cette année 2017 par les Nations Unies « éradiquer la pauvreté et promouvoir la prospérité dans un monde en mutation », s'articule autour : (i) du processus de sa préparation et le cadre général de l'intégration des ODD dans la planification nationale ; (ii) des efforts de mise en œuvre des Objectifs 1, 2, 3, 5, 9, 14, 17 choisis par les Nations Unies pour faire objet de la revue et (iii) des défis majeurs et perspectives.

Processus de préparation du rapport

Le processus de préparation du présent rapport a été participatif et inclusif dans la mesure où toutes les parties prenantes au développement ont été consultées et associées à son élaboration. La démarche s'est déroulée en deux étapes principales qui sont (i) la préparation et la collecte d'informations puis (ii) la rédaction et la validation.

Cadre général de l'intégration des Objectifs de développement durable dans la planification

Le cadre général de l'intégration des ODD dans la planification nationale se présente sous deux aspects essentiels. Le premier est relatif au processus d'appropriation des ODD et le second

concerne leur intégration proprement dite dans les instruments nationaux de planification.

Le processus d'appropriation des Objectifs de développement durable a été effectif au Togo à travers plusieurs activités de sensibilisation et de vulgarisation desdits objectifs en vue d'une vision partagée à tous les niveaux. Celles-ci se sont traduites par des ateliers de formation et de sensibilisation organisés au niveau national, régional et dans les différentes localités à l'intention des acteurs de développement en vue de contribuer à la pleine appropriation des enjeux du développement durable et du processus d'élaboration du plan national de développement 2018-2022, cadre de référence des politiques de développement pour les cinq prochaines années.

Pour prendre en compte les objectifs de développement durable dans le Plan national de développement (PND) 2018-2022, le moyen utilisé par le Togo est l'intégration de ces objectifs à travers leurs cibles.

Au niveau sectoriel, certaines politiques ou plans sectoriels ont été actualisés ou sont en cours d'actualisation pour prendre en compte les objectifs de développement durable sur la base des cibles.

Efforts de mise en œuvre des Objectifs de développement durable 1, 2, 3, 5, 9, 14 et 17

Au Togo, les efforts d'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes se sont traduits par l'amélioration des conditions de vie des populations pauvres en général et des personnes les plus vulnérables en particulier. L'incidence de la pauvreté est passée de 61,7% en 2006 à 58,7% en 2011 puis à 55,1% en 2015 soit une baisse de 6,6 points. Le taux de desserte nationale en eau potable est passé de 50% en 2015 à 53,9% en 2016. Ce taux est passé en milieu rural sur la même période de 55,3% à 64,4%.

Le taux d'accès à l'électricité en 2016 est évalué à 35,63% au niveau national et à 6% en milieu rural.

Dans la perspective de l'élimination de la faim, de la sécurité alimentaire et de la promotion d'une agriculture durable, le gouvernement depuis 2008 mène des efforts importants en matière d'investissement et d'organisation des acteurs. Ces efforts ont permis d'accroître la contribution du secteur agricole au PIB national qui est passé de 40% en 2015 à 41,9% en 2016. Depuis 2009, le pays enregistre des excédents en céréales et en tubercules lui permettant d'en exporter vers la sous-région et contribuant ainsi à l'amélioration des revenus des petits producteurs.

Les efforts menés pour donner aux individus les moyens de mener une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges ont commencé à porter leurs fruits. Ils consistent à asseoir un système de santé performant, accessible et équitable, capable de satisfaire le droit à la santé pour tous, en particulier en faveur des couches les plus vulnérables. Le taux de mortalité maternelle est de 400 pour 100 000 naissances vivantes en 2015. Le pourcentage de villages ruraux disposant d'un agent de santé communautaire formé sur les soins intégrés de diarrhée, pneumonie, paludisme est de 45,4% en 2015.

En mettant en œuvre la Politique nationale de l'équité et de l'égalité de genre (PNEEG), le gouvernement vise la réalisation de l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et les filles. Les diverses actions menées ont permis d'améliorer le taux de scolarisation des filles qui est passé de 93,5% en 2015 à 94,2% en 2016 ; le taux des femmes non alphabétisées est de 49% en 2015 et le pourcentage des femmes parlementaires (11,1% en 2012 à 18,7% en 2017) et celui des femmes ministres (16,7% en 2016 à 21,7% en 2017).

En vue de mettre en place une infrastructure résiliente, de promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et d'encourager l'innovation, d'importants efforts ont été consentis en matière des investissements dans les infrastructures routières, portuaires et aéroportuaires et dans la promotion de l'économie numérique. Ainsi le corridor Lomé-frontière du Burkina Faso et les principales routes transversales ont été réhabilitées.

L'aéroport international Gnassingbé Eyadema de Lomé a été également réhabilité et mis aux normes internationales en 2016 avec la construction d'une nouvelle aérogare portant la capacité d'accueil à plus de 1,5 million de passagers par an. Ceci a permis d'augmenter le trafic de 589 416 en 2013 à 758 000 passagers en 2016. La construction d'un 3ème quai et d'une darse dotés en équipements modernes ont permis de booster les capacités du port autonome de Lomé. Le volume de conteneurs manutentionnés au port de Lomé est de 905 700 en 2015. La facilitation des échanges au Togo a sensiblement évolué avec la mise en place du Guichet unique pour le commerce extérieur (GUCE). La construction d'un réseau fibre optique de 250 km (e-gouvernement) a permis de connecter plus de 560 bâtiments administratifs et plus de 10 000 fonctionnaires dans un souci de modernisation de l'administration et de simplification des procédures administratives. Les domaines pour l'installation des sites industriels d'Adetikopé et de Kpomé ont été sécurisés avec des schémas directeurs réalisés.

Dans le souci de conserver et d'exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable, le gouvernement a créé, en 2014, l'Organisme national chargé de l'action de l'Etat en mer (ONAEM), dont les objectifs sont spécifiquement de préserver les intérêts maritimes, de lutter efficacement contre l'insécurité dans ses espaces maritimes et de développer l'économie bleue. A cet égard, le Togo a abrité du 10 au 15 octobre 2016, le sommet de l'Union africaine (UA) sur la sécurité et la sûreté maritimes et le développement en Afrique qui a abouti à la signature de la charte panafricaine sur les mers. Aussi, le Togo s'est engagé lors de la Conférence Internationale « Notre Océan, Notre Avenir » à atteindre deux principales cibles relatives à l'élimination, d'ici à 2022, de la pêche illicite non déclarée et non réglementée (pêche INN) dans les espaces maritimes sous sa juridiction ; et d'ici à 2025, des cas de pollution due au dégazage et au déversement d'effluents en mer. Pour ce qui concerne la protection de la côte, le Togo met en œuvre un programme de gestion intégrée du littoral et de protection

contre l'érosion côtière. Le linéaire de la côte protégée contre l'érosion côtière, est passé de 20 820 mètres en 2014 à 21 170 en 2015, soit une augmentation de 350 mètres.

Pour la revitalisation du partenariat mondial au service du développement durable et le renforcement des moyens d'application de ce partenariat, le Togo s'est engagé dans la mise en œuvre des réformes visant la mobilisation des ressources aussi bien internes qu'externes dans une perspective d'émergence économique. Les réformes structurelles ont entraîné la mise en place de l'Office Togolais des Recettes (OTR), une fusion des régies douanière et fiscale, qui a permis l'augmentation des recettes de l'Etat de 24,1% entre 2014 et 2016. En ce qui concerne les ressources extérieures y compris les appuis budgétaires, elles ont augmenté de 43% sur la même période.

Par ailleurs, le Togo œuvre également pour attirer davantage de partenaires étrangers publics ou privés en mettant en place les réformes nécessaires pour améliorer l'environnement des affaires, préserver les acquis d'une bonne gestion macroéconomique dans le cadre d'un programme triennal avec le FMI, et conclure le programme Seuil en négociation avec le Millenium Challenge Corporation. Depuis 2016, le gouvernement entend approfondir cet

élan à travers notamment, l'assainissement de la gestion foncière, l'amélioration de l'offre des technologies de l'information et de la communication (TIC), la promotion des investissements dans les secteurs de l'eau et de l'énergie, l'accélération de la mise en place d'un cadre juridique approprié pour les partenariats public-privé et la promotion d'une diplomatie active au service du développement.

Défis majeurs et perspectives

Dans l'optique d'une mise en œuvre réussie des ODD, le Togo est résolument engagé à relever quelques défis majeurs relatifs au développement des statistiques, à l'opérationnalisation de la décentralisation et au renforcement des mécanismes de suivi-évaluation par la mise en place des structures de planification et de suivi-évaluation dans les ministères sectoriels.

En perspective, le Togo s'attèle au renforcement de la production statistique par l'opérationnalisation de l'Institut nationale de la statistique et des études économiques et démographiques, au développement d'un mécanisme national d'évaluation des indicateurs, à la finalisation du Plan national de développement intégrant les ODD et à la mobilisation de ressources pour le financement de sa mise en œuvre.

I - INTRODUCTION

Le Togo a présenté en juillet 2016 à New York son premier rapport au forum politique de haut niveau pour le développement durable parmi 22 pays volontaires. Ce fut un cadre de partage et d'échange d'expériences avec les autres pays présents, sur les modalités pratiques d'internalisation des ODD.

L'édition 2017 du Forum politique de haut niveau porte sur le thème « éradiquer la pauvreté et promouvoir la prospérité dans un monde en mutation », et fait un focus sur les ODD suivants : ODD 1, éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde ; ODD 2, éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable ; ODD 3, donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges ; ODD 5, parvenir à l'égalité entre les sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ; ODD 9, mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à

tous et encourager l'innovation ; ODD 14, conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable et, ODD 17, revitaliser le partenariat mondial au service du développement durable et renforcer les moyens d'application de ce partenariat.

Le rapport que le Togo présente en 2017, capitalise les meilleures pratiques dans la mise en œuvre de ces objectifs de développement durable.

Dans le cadre de l'élaboration du plan national de développement (PND 2018-2022), les défis résiduels issus de la revue de la stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (SCAPE 2013-2017) et les résultats de la priorisation des cibles des ODD aux niveaux central et régional, ont été les éléments constitutifs du diagnostic dans la perspective de veiller à la prise en compte des dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable ainsi que de la gouvernance sous toutes ses formes.

II - METHODOLOGIE ET PROCESSUS DE PREPARATION DU RAPPORT

L'élaboration du rapport s'est déroulée en deux grandes étapes : (i) la préparation et la collecte d'informations ; (ii) la rédaction et la validation.

2.1- Préparation et collecte d'informations

Cette étape a permis d'identifier et de mobiliser les parties prenantes du développement durable, dans le cadre d'un exercice de collecte d'information et de concertation, conformément à la mise en œuvre de l'agenda 2030 au Togo. Elle a permis en outre l'élaboration et l'adoption, par les acteurs clés, de la note conceptuelle, des termes de référence et du chronogramme. Elle a enfin facilité la mobilisation de ressources pour le financement de quelques activités liées à la production du rapport.

Le processus de préparation et de collecte a consisté en plusieurs activités :

- Une réunion d'échange et de partage d'informations avec l'ensemble des parties prenantes (administration centrale et décentralisée, société civile, secteur privé, partenaires au développement), s'est tenue le 07 avril 2017. Elle a permis d'expliquer le mécanisme qui sous-tend le Forum politique de haut niveau et de présenter la portée du rapport et le processus de son élaboration.
- Un questionnaire de collecte élaboré par l'équipe technique chargée de l'élaboration du rapport a été validé par toutes les parties prenantes.
- Des contributions spécifiques ont été demandées aux acteurs pouvant influencer l'atteinte des ODD sous revue.
- La collecte, la compilation, l'analyse et la synthèse des données fournies par les parties prenantes se sont déroulées du 11 avril au 22 mai 2017. Le traitement des informations recueillies à partir des questionnaires collectés ont permis de constituer une base de données pour la rédaction du rapport.

2.2- Rédaction et validation du rapport

Le canevas général proposé par l'ECOSOC et la base de données obtenue à l'issue de la phase de collecte ont constitué les éléments de référence pour la rédaction du rapport. A cet effet, une équipe de rédaction a procédé du 23 au 27 mai 2017 à la rédaction de la version provisoire du rapport qui a fait l'objet d'un atelier national de validation, les 08 et 09 juin 2017. Cet atelier a permis à toutes les parties prenantes d'analyser et d'affiner le contenu du rapport, et de susciter leur adhésion. Les observations, amendements et recommandations issus de l'atelier ont été intégrés au document en vue de son amélioration. La version finale ainsi obtenue a été soumise au gouvernement pour son adoption.

III - CADRE GENERAL DE L'INTEGRATION DES ODD DANS LA PLANIFICATION

3.1- Processus d'appropriation des Objectifs de développement durable

Démarré en 2013 dans le cadre du processus de formulation de l'Agenda 2030 à l'échelle mondiale, l'effort d'appropriation des objectifs de développement durable a été effectif au Togo. Depuis septembre 2015, ce processus d'appropriation a connu un nouveau regain, à la faveur de la décision des autorités de mettre en œuvre un Plan national de développement pour accélérer la mise en œuvre des ODD. À cet effet, plusieurs activités de sensibilisation et de vulgarisation des ODD ont été organisées à tous les niveaux. Une bonne partie des cadres des administrations centrales et régionales a pu bénéficier d'ateliers d'information et de sensibilisation. Il en est de même pour les acteurs de la société civile et du secteur privé, ainsi que les partenaires techniques et financiers du Togo. De plus, des campagnes de sensibilisation ciblant spécifiquement la jeunesse togolaise ont été organisées sur toute l'étendue du territoire.

Dans le souci de ne laisser personne pour compte et de répondre à l'exigence d'une gouvernance concertée, une étude a été réalisée pour

analyser et catégoriser les différentes parties prenantes (personnes ou des entités susceptibles d'impacter ou d'être affectées par la mise en œuvre d'une politique, stratégie, programme ou projet). Le but visé par cette étude est de cibler l'intérêt manifeste de chacune des parties prenantes par rapport aux thématiques abordées par les objectifs de développement durable et d'évaluer l'influence de celles-ci sur ces thématiques.

L'analyse des parties prenantes s'est faite à travers un processus systématique de collecte et de traitement de données fournies par chacune d'elles, permettant ainsi d'identifier et de déterminer à partir de chaque profil, le rôle qu'elles pourront jouer dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des politiques et stratégies de développement axé sur les ODD. Ce processus a également permis de relever leurs attentes, notamment en termes d'enjeux et de défis de développement, et de réfléchir sur les stratégies et actions qui permettront de répondre à ces attentes.

Sur la base de cette analyse, quatre catégories ont été identifiées : (i) les parties prenantes à manager, considérées comme stratégiques et nécessitant donc une forte implication dans tous les processus pour l'accomplissement des objectifs ; (ii) les parties prenantes à satisfaire, qui sont des acteurs méritant une attention particulière, car elles peuvent avoir un comportement néfaste lorsqu'elles se sentent négligées ; (iii) les parties prenantes à informer qui sont souvent celles qui apportent des compétences et/ou le dynamisme qui fait fonctionner les processus et (iv) les parties prenantes à contrôler, qui sont des acteurs en apparence moins importants que les autres, en raison de la prudence qu'ils manifestent face aux processus de développement.

En fonction de cette catégorisation, le contenu des différentes communications et sensibilisations sont préparées en mettant l'accent sur les messages clés appropriés aux groupes cibles. Dans ce sens, les formations sur les outils d'analyse systémique de la durabilité, initiées depuis l'adoption des ODD, se sont

poursuivies aux niveaux central et régional, pour en faire bénéficier le plus grand nombre des parties prenantes ; l'accent a été mis sur l'intégration des ODD dans la planification nationale et régionale.

En vue de renforcer le leadership pour l'atteinte des ODD, un séminaire gouvernemental a été organisé du 16 au 18 mai 2017, avec l'appui de l'UNDESA et du PNUD, sous le thème :

« Transformer la gouvernance et l'administration publique au Togo pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable ».

L'objectif de ce séminaire gouvernemental est d'échanger sur les bases d'une gouvernance transformationnelle pour l'atteinte des ODD au Togo, d'identifier les facteurs de blocage des processus de transformation et de baliser la voie pour une meilleure appropriation du sens du leadership transformationnel. Ce séminaire a regroupé les membres du gouvernement, les directeurs de cabinet et les secrétaires généraux des ministères et institutions de la République, d'autres hauts fonctionnaires de l'Etat ainsi que les responsables des organisations de la société civile et du secteur privé.

Dans le même sens, en vue de permettre aux députés de mieux jouer leur rôle au sein de l'Union interparlementaire (UIP) et être plus efficaces dans le contrôle de l'action gouvernementale, une séance d'appropriation des ODD et du processus de préparation des rapports volontaires à présenter au Forum politique de haut niveau s'est tenue le 24 mai 2017 au siège de l'Assemblée nationale. Le personnel de l'administration parlementaire a également pris part à cette séance.

Dans le cadre de la conférence mondiale sur les océans, qui s'est tenue au siège de l'ONU à New York, du 5 au 9 juin 2017, il a été organisé le 24 mai à Lomé, une rencontre de sensibilisation en appui à la réalisation des cibles de l'ODD14. Cette rencontre a rassemblé les pêcheurs et les communautés de la zone côtière et a servi de cadre d'échanges et de partage de connaissances et d'informations sur le milieu marin et côtier au Togo.

Les travaux d'appropriation des ODD se sont faits aussi à travers les cadres de concertation notamment le comité interministériel élargi aux institutions de la République et aux organisations de la société civile, sur le programme national de renforcement des capacités et de modernisation de l'Etat pour le développement durable (PNRCME-DD) et celui de l'action de l'Etat en mer.

Les sensibilisations au sein des ministères à travers les réunions des conseils de cabinet ainsi que les réunions hebdomadaires des directions ont été des voies de transmission du message véhiculé par l'agenda de développement à l'horizon 2030 qui intègre les ODD.

La société civile a été active dans ce processus à travers la diffusion des lettres communales mensuelles (un ODD avec ces cibles chaque mois), l'organisation des caravanes nationales autour des ODD, des concours artistiques sur les ODD, des cadres de concertation, des débats et des fora.

3.2- Processus d'intégration des objectifs de développement durable dans les cadres nationaux

Pour intégrer les objectifs de développement durable dans le Plan national de développement (PND 2018-2022), le moyen utilisé par le Togo est l'intégration de ces objectifs à travers leurs cibles.

La Grille de priorisation des cibles des ODD (GPC) développée par la Chaire en Eco-conseil à l'Université de Québec à Chicoutimi a servi d'outils pour réaliser cet exercice. Elle permet d'adapter le cadre international aux différents contextes nationaux.

La GPC permet de déterminer collectivement, parmi les 169 cibles, lesquelles doivent être traitées de manière prioritaire dans un pays ou une région, à partir de l'importance de la cible et de la performance qu'elle enregistre. Cet exercice, réalisé au niveau national et dans les cinq régions du pays, a permis de retenir 60 cibles prioritaires urgentes à prendre en compte dans le PND.

L'analyse des 60 cibles prioritaires au regard des autres priorités notamment celles du projet de société du Chef de l'Etat traduit en politique générale du gouvernement, des défis résiduels de la SCAPE mis en exergue par l'évaluation qui en a été faite, des priorités de l'agenda 2063 de l'UA et de la vision 2020 de la CEDEAO, a permis de ressortir les grandes priorités à prendre en compte dans le PND.

Les priorités ainsi déterminées ont été regroupées suivants les objectifs stratégiques et les thématiques qu'elles abordent en vue de leur alignement sur les orientations stratégiques de la vision 2030 du pays. Ces regroupements ont permis d'identifier cinq (05) axes stratégiques pour le PND : (i) amélioration du bien-être et épanouissement de la population ; (ii) amélioration de la productivité et de la compétitivité des secteurs porteurs de croissance ; (iii) renforcement des infrastructures de soutien à la croissance ; (iv) gestion durable du territoire, de l'environnement et du cadre de vie et (v) renforcement de la gouvernance et consolidation de la paix.

Suite à ce travail de cadrage stratégique, une analyse des contributions sectorielles a été réalisée dans une approche participative, en vue de contextualiser les cibles urgentes et d'identifier les actions prioritaires à prendre en compte dans le PND.

Au niveau sectoriel, certaines politiques ou plans sectoriels sont mis à jour pour prendre en compte les objectifs de développement durable à travers leurs cibles. Le Plan national de développement sanitaire (PNDS) a été actualisé pour la période 2017-2021, la Politique agricole pour la période 2016-2030 a été adoptée et le programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnel (PNIASAN) est en cours d'actualisation pour la période 2017-2025 de même que la politique nationale de l'eau et de l'assainissement (PNEA), 2017-2030 et le plan d'action national pour le secteur de l'eau et de l'assainissement (PANSEA), 2017-2021.

3.3- Intégration des trois dimensions du développement durable

Le Plan national de développement (2018-2022) du Togo ambitionne de transformer structurellement l'économie, pour une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents pour tous et induisant l'amélioration du bien-être social. Pour se faire, il s'appuie sur un certain nombre de leviers qui permettront à terme de concrétiser cet objectif.

Le premier levier est l'amélioration de la qualité des ressources humaines qui est un facteur primordial de développement. Cette amélioration est traduite dans les faits par l'accès aux services sociaux de base de qualité et les systèmes de redistribution pour réduire sensiblement la pauvreté et les inégalités. Ce levier est pris en charge par l'axe 1 du PND qui aborde les thématiques relatives à la dimension sociale du développement durable.

Le deuxième levier est l'accélération de la transformation structurelle de l'économie par l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des secteurs de croissance, notamment la promotion de l'agriculture et l'industrialisation pour dynamiser la croissance, créer des emplois et améliorer le niveau de vie des populations. Ce levier est supporté par l'axe 2 du PND qui traite des aspects relatifs à la prospérité c'est-à-dire à la dimension économique du développement durable.

Le troisième levier concerne l'intensification des investissements dans les infrastructures économiques qui doivent tenir compte des objectifs de préservation de l'environnement et de promotion d'une économie verte. Ce levier capitalise toutes les actions de soutien à la croissance économique et contribue également à la dimension économique du développement durable.

Le quatrième levier mise sur le renforcement de la gestion durable du cadre de vie, de la lutte contre les changements climatiques, de la mise en place des conditions de promotion d'une économie verte et d'une économie bleue. Il s'exprime à travers l'axe 4 du PND qui, au-delà des autres aspects pris en compte, met l'accent sur la dimension environnementale.

Le cinquième levier est le renforcement de l'unité nationale et la consolidation de la démocratie à travers la promotion des idéaux de paix, de liberté, de justice, de progrès social et de solidarité nationale. Il est traduit dans l'axe 5 du PND qui capitalise toutes les actions relatives à la gouvernance qui est une dimension transversale.

L'analyse des axes du PND fait remarquer qu'il aborde les trois dimensions du développement durable que sont l'inclusion sociale, l'efficacité économique et la durabilité environnementale. Ces trois dimensions reposent sur le socle de la gouvernance qui est transversale.

La prise en compte des 17 Objectifs du développement durable témoigne de l'intégration des trois dimensions du développement durable dans le PND.

L'utilisation de la grille d'analyse de développement durable (GADD) qui permet de déterminer les gaps de la prise en compte de l'une ou de l'autre dimension du développement durable assurera l'alignement des différentes politiques sectorielles sur le PND.

3.4- Mécanismes institutionnels

Dans le cadre de la stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (SCAPE), le Togo a institué depuis 2010 le Dispositif Institutionnel de coordination, de suivi et de l'évaluation des Politiques de Développement (DIPD) en vue de coordonner, au plan national, les différents niveaux de suivi et d'évaluation des politiques de développement et d'assurer la reddition de comptes vis-à-vis des populations. Ce dispositif institutionnel devrait traduire le leadership effectif du gouvernement et créer les conditions d'une plus grande synergie d'actions et d'un partenariat dynamique avec les bailleurs de fonds, le secteur privé et la société civile tout en tenant compte des réalités relatives à la décentralisation et à la déconcentration.

Les sessions du conseil national de pilotage des politiques de développement (CNPPD), qui est l'instance suprême de ce dispositif et dont la présidence est assurée par le Premier Ministre, ont initié, autour de la revue annuelle de la SCAPE, un exercice de reddition de compte où le bilan annuel du processus de développement est fait par le gouvernement devant ses partenaires de la société civile, du secteur privé, et de la coopération au développement. Lors des sessions du conseil, les déclarations des quatre différents groupes de parties prenantes susmentionnés constituent l'un des temps forts du dialogue de haut niveau sur les politiques de développement dans le pays. Elles influencent la conduite des réformes et contribuent à renforcer le consensus national sur les grandes questions économiques, sociales, environnementales et institutionnelles.

Toutefois, l'analyse du fonctionnement des différents organes de ce dispositif montre qu' hormis les comités régionaux et locaux qui n'ont pas encore été mis en place, tous les autres organes, bien qu'ayant été installés, fonctionnent à différents rythmes et doivent

donc être dynamisés. Une partie de la solution à ce problème se trouve dans la réponse à la problématique plus générale des capacités (effectifs et formation insuffisants), pour laquelle le programme national de renforcement des capacités et de modernisation de l'Etat pour le développement durable a été conçu et placé sous la supervision du Premier Ministre. Ce programme, qui est le cadre de référence pour la coordination des appuis en rapport avec la problématique des capacités, vise à promouvoir la gouvernance inclusive et à contribuer à l'atteinte des ODD à travers des actions relatives aux cinq (5) composantes ci-après : (i) gouvernance économique et environnementale ; (ii) gouvernance sociale, emploi et développement à la base ; (iii) gouvernance judiciaire, paix, démocratie et Etat de droit ; (iv) gouvernance administrative et locale ; (v) modernisation des services de l'Etat et promotion des technologies de l'information et de la communication.

L'expérience du DIPD au niveau central et celle pilote dans le cadre du suivi participatif au niveau régional et local appelle à une révision du dispositif pour un suivi plus efficace du PND. Celui-ci devra préserver l'approche participative déjà expérimentée pour la SCAPE et pour la formulation du PND. Les défis relatifs à (i) la rationalisation des organes de concertation et de suivi, surtout au niveau régional, (ii) la mobilisation des ressources financières pour appuyer les structures mises en place et (iii) la motivation pour l'animation des organes doivent être relevés.

Il faut noter qu'il est créé d'ores et déjà une cellule auprès de la Présidence de la République, chargée du suivi du développement durable et des accords internationaux et de donner les grandes orientations en matière de développement.

V - FOCUS SUR LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 1, 2, 3, 5, 9, 14 ET 17.



4.1- ODD1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

L'amélioration des conditions de vie des populations pauvres en général et des personnes les plus vulnérables en particulier, s'inscrit dans le renforcement de la lutte contre la pauvreté et la promotion de mécanismes de protection sociale focalisée sur l'extension de son volet contributif et la redynamisation de son volet non contributif au regard des exigences de solidarité nationale en faveur des populations les plus démunies.

Selon les données de l'enquête QUIBB, l'incidence de la pauvreté est passée de 58,7% en 2011 à 55,1% en 2015 soit une baisse de 3,6 points de pourcentage, traduisant une amélioration des revenus imputables à la croissance économique dont le taux moyen annuel a atteint 5% entre 2011 et 2015. L'extrême pauvreté a atteint 28,7% en 2015, marquant ainsi un léger repli de son niveau de 30,4% observé en 2011. Notons néanmoins que l'incidence de la pauvreté demeure élevée en milieu rural (68,9%) et que l'extrême pauvreté a augmenté à Lomé la capitale passant de 4,6% en 2011 à 13,7% en 2015.

S'agissant de la protection sociale contributive qui constitue l'une des bases du développement du capital humain, le gouvernement a pris des dispositions pour instituer un système de couverture en assurance maladie gérée par l'Institut National d'Assurance Maladie (INAM). Cet institut offre des prestations aux agents du secteur public comprenant l'administration centrale, les collectivités locales, les organismes d'Etat à budgets autonomes et les retraités du secteur public.

En matière de couverture, 5% de la population adulte bénéficient des régimes contributifs d'assurance sociale et 5% des familles ayant des enfants reçoivent des allocations familiales. En ce qui concerne la sécurité sociale des retraités, 13% de la population de plus de 60 ans perçoivent une pension via la Caisse des retraites du Togo (CRT) ou la caisse nationale de sécurité sociale (CNSS). Pour l'assurance maladie, environ 6% de la population est couverte, dont 4% par l'INAM. Le volet non contributif de la protection sociale comprend essentiellement des programmes de filets

sociaux de sécurité qui ciblent les pauvres et les personnes vulnérables aux chocs, à savoir : (i) les transferts monétaires ; (ii) les transferts en nature tels que les cantines scolaires, les suppléments nutritionnels, l'aide alimentaire ; (iii) la création d'emplois temporaires par le biais de travaux publics à haute intensité de main-d'œuvre ; et (iv) les exonérations de frais de services, telles que les subventions des services de santé ou d'éducation.

Dans cette perspective, le gouvernement a mis en œuvre plusieurs initiatives à l'instar du Programme de développement communautaire et des filets sociaux (PDC Plus), du Programme d'appui au développement à la base (PRADEB), du Programme national de développement de plateformes multifonctionnelles (PN-PTFM), du Programme de soutien aux activités économiques des groupements (PSAEG) et du Fonds national de la finance inclusive (FNFI). Toutes ces initiatives ont pour vocation de contribuer à l'amélioration durable des conditions de vie des populations les plus vulnérables (femmes et jeunes) par la valorisation des potentialités productives locales à travers la promotion des activités génératrices de revenus (AGR) et l'amélioration de l'accès des communautés à la base aux services financiers.

En matière d'accroissement de la capacité productive et des revenus des femmes par exemple, l'initiation du FNFI a permis de toucher au total 715 712 bénéficiaires sur la période allant d'avril 2014 à décembre 2016. En ce qui concerne les transferts monétaires, 28 846 bénéficiaires ont été touchés sur la même période dans 217 villages les plus pauvres des régions de la Kara et des savanes. Les transferts monétaires ont ciblé les enfants de 0 à 24 mois et ceux de 25 à 59 mois malnutris sévères, ainsi que les femmes enceintes à partir de 3 mois. Une évaluation d'impact du projet pilote des transferts monétaires a été réalisée et fait état

d'une certaine amélioration des indicateurs d'enregistrement des enfants à la naissance et de suivi de la croissance de l'enfant chez les bénéficiaires du transfert.

En matière d'accès aux services d'eau, le gouvernement a consenti des efforts dans la réalisation d'ouvrages hydrauliques. En milieu rural, le taux de desserte a augmenté de 55,3% en 2015 à 64,4 % en 2016 traduisant un progrès de 9,1 points. Sur la même période, en milieu semi urbain, le taux de desserte passe de 49,3% en 2015 à 46,4% en fin 2016. En milieu urbain, ce taux est passé de 50% en 2015 à 52% en 2016. Les investissements dans ces trois milieux ont permis une augmentation du taux de desserte nationale en eau potable de 50% en 2015 à 53,9% en 2016.

Le sous-secteur de l'AEP en milieu urbain a connu depuis 2015, un début d'opérationnalisation de la réforme institutionnelle entamée durant les années antérieures conduisant à la signature des contrats de concession de la Société de patrimoine Eau (SP-EAU) et d'affermage de la Société togolaise des eaux (TdE). Dans le cadre de cette réforme, le gouvernement a commandé une étude tarifaire sur l'eau en milieu urbain, dont les résultats doivent éclairer la mise en œuvre effective de la stratégie d'investissement impliquant la mobilisation du secteur privé.

S'agissant de l'assainissement de base, au plan national, le pourcentage des ménages utilisant une latrine améliorée a progressé ; par contre ce taux a régressé en milieu rural et semi-urbain passant de 35,1% en 2011 à 29,9% en 2015. Cependant la proportion des ménages qui utilisent la nature comme type d'aisance a baissé entre 2011 et 2015 passant de 46,9% à 42,7%, selon les données de l'enquête QUIBB. En matière d'assainissement d'eau pluviale, seuls la capitale et les cinq chefs-lieux de régions disposent d'un plan directeur d'assainissement. Notons toutefois que durant les dix dernières

années, le pays a réalisé d'importants travaux d'infrastructures d'évacuation des eaux pluviales qui ont permis d'atténuer le problème récurrent des inondations dans la ville de Lomé et dans les autres villes de l'intérieur.

En vue d'accroître la résilience des populations vulnérables face aux changements climatiques, plusieurs initiatives ont aidé à mettre en place des politiques publiques et des mesures concrètes qui ont permis d'anticiper et de gérer les chocs, d'aider les populations à s'en remettre et de protéger les vies humaines en maintenant les moyens d'existence à un niveau viable.

Les interventions spécifiques en faveur des groupes vulnérables, à travers l'Agence de solidarité nationale (ASN), se sont traduites principalement par une assistance d'urgence en vivres, non vivres et soins médicaux à 11488 victimes de catastrophes dans les régions Lomé-commune, maritime, plateaux et savanes et des distributions de kits scolaires à 5730 enfants les plus vulnérables sur 6000 enfants identifiés dans les cinq régions du pays à raison de 130 bénéficiaires par préfecture.

Dans les perspectives d'amélioration de la coordination des interventions en cas de catastrophe qui auparavant étaient partagées entre plusieurs acteurs, une Agence nationale de protection civile (ANPC) est mise en place en février 2017 pour mettre en œuvre la politique nationale de la protection civile.

Par ailleurs, le gouvernement a poursuivi la mise en œuvre du programme d'urgence de développement communautaire (PUDC) lancé en 2016 en vue d'œuvrer de manière résolue à la réduction plus significative de la pauvreté et des inégalités, par l'amélioration des conditions de vie des populations à travers l'accès aux infrastructures et services socio-économiques de base (encadré 4).

En dépit des efforts consentis, plusieurs défis restent à relever.

Concernant la protection sociale, la couverture sanitaire universelle demeure une des problématiques majeures. La composante contributive du système togolais de protection sociale fait face à un épineux problème de financement.

Pour ce qui est du secteur de l'eau, même si le niveau d'accès à l'eau potable s'est accru au cours de ces deux dernières années, ces progrès cachent d'autres faiblesses notamment (i) la potabilité de l'eau, (ii) la continuité des services d'eau et l'insuffisance des tarifs appliqués qui ne couvrent pas intégralement les coûts d'investissement et d'exploitation ; (iii) les disparités de taux de desserte observées entre les différents milieux, les régions et les préfectures et (iv) la mauvaise gestion des ouvrages en milieux urbain et semi-urbain.

Par ailleurs, dans le domaine de l'assainissement, il faut s'investir dans la promotion de bonnes pratiques en matière d'hygiène.

Pour améliorer cette situation, le gouvernement compte, au cours du prochain quinquennat, (i) étendre les prestations sociales à d'autres catégories socio professionnelles ; (ii) poursuivre des efforts d'investissement pour accroître les capacités de production des infrastructures, améliorer le niveau de maintenance, d'entretien et de gestion des ouvrages ; (iii) consolider davantage le cadre juridique en mettant en application les textes législatifs réglementaires du secteur de l'eau et poursuivre les réformes engagées dans le milieu urbain et (iv) créer un environnement incitatif afin d'impliquer le secteur privé dans les investissements et la gestion des infrastructures d'eau et d'assainissement.

4.2- ODD2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable



Depuis 2008, à la suite de la crise alimentaire mondiale qui a ébranlé les économies des pays, de multiples actions et réformes ont été entreprises dans le secteur agricole au Togo, notamment la mise en œuvre de la stratégie de relance de la production agricole (SRPA-2008-2010), suivie du programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire (PNIASA-2010-2015). Les objectifs du PNIASA étaient d'accroître le revenu des exploitations agricoles et de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des ruraux, notamment les plus pauvres et les plus vulnérables. Il a permis de renforcer les capacités productives de base des petits producteurs et d'améliorer le cadre institutionnel et les capacités des administrations du secteur.

Ce programme a permis l'amélioration de l'accès aux semences, géniteurs et provendes améliorés ; aux équipements de production et de transformation, aux infrastructures de stockage ; le renforcement de la couverture vaccinale de près de 93% du cheptel de volailles et de petits ruminants à travers trois années de campagnes de vaccinations successives ; l'appui à l'amélioration des habitats des animaux et la construction des infrastructures piscicoles ; la formation des producteurs sur diverses thématiques et la facilitation de l'accès au financement à travers divers instruments financiers.

Passant d'une situation de déficits alimentaires de 13% en 2008, le Togo enregistre des excédents

en céréales et en tubercules depuis 2009, qui lui permettent de couvrir ses besoins céréaliers et de commencer à développer l'exportation de céréales vers la sous-région, contribuant ainsi à l'amélioration des revenus des petits producteurs. Ces excédents alimentaires se sont maintenus et sont évalués à plus de 90 000 tonnes en 2016. La prévalence de la sous-alimentation qui était de 15,3% en 2014 est passée à 11,4% en 2016 ; soit une régression de près de 3,9 points.

Par ailleurs, le gouvernement a mis l'accent sur : (i) des programmes de récupération nutritionnelle qui sont des solutions aux problèmes de malnutrition dans les communautés, qui à cause de diverses maladies associées aux conditions de pauvreté, sont sujets à la malnutrition et (ii) les cantines scolaires initiées dans le cadre de la stratégie nationale d'amélioration de scolarisation, pour assurer la promotion de l'accès et le maintien des écoliers dans le système scolaire. Ainsi, en 2016, plus de 88000 élèves dans 304 écoles primaires ont bénéficié des cantines scolaires et 20669 femmes enceintes ou mères d'enfants de 0 à 24 mois et d'enfants malnutris ont bénéficié des transferts monétaires. Depuis l'année 2015, les centres de récupération et d'éducation nutritionnelle intensive ont enregistré 1 267 admissions. Au total 1 348 enfants malnutris aigus ont été pris en charge et 1 177 de tout genre sont sortis de la malnutrition.

En outre, le secteur agricole s'est doté d'un dispositif institutionnel rénové pour améliorer sa gestion institutionnelle avec des outils modernes ; un agenda Agri-SWAP ; l'intégration des TIC via le projet Agri PME (encadré 1) ; des priorités résiliences pays (PRP) dans le cadre de l'Alliance globale de la résilience (AGIR) en Afrique de l'ouest et au sahel ; des plans de gestion des pêcheries pour une exploitation durable des plans d'eau ; des cadres de concertations pour renforcer la coordination et le système d'imputabilité.

Des mécanismes innovants de financement du secteur tels que des fonds compétitifs, une ligne de crédit, des fonds de garantie qui permettent de promouvoir l'entrepreneuriat et la valorisation des produits agricoles, des innovations technologiques et le développement des chaînes de valeur avec la viabilisation des petites et moyennes entreprises au service des métiers agricoles de la transformation de produits agricoles au plan local. C'est le cas du promoteur LOGOU CONCEPT, inventeur d'une machine appelée « Fougou mix » qui permet la

transformation des tubercules en pâte dont l'essor est remarquable dans la sous-région. Les appuis ayant permis de renforcer la capacité productive et managériale de son entreprise lui ont valu de gagner la confiance des institutions financières et d'inventer successivement la machine de transformation des céréales en pâte, « Pat-mix » et un mini-tracteur « Logoutrac ». Plusieurs autres innovateurs développent aussi des machines - outils mais surtout des produits alimentaires jus, farines, huiles, amuse-gueules etc.).

Dans le cadre de la lutte contre la dégradation des terres et de la préservation des ressources forestières, les actions réalisées par le gouvernement, à travers la mise en œuvre des projets communautaires, sont essentiellement les sensibilisations pour l'adoption des pratiques agroforestières, de gestion intégrée de la fertilité des sols, de jachères améliorées et d'agriculture adaptée aux changements climatiques pour assurer une agriculture durable. D'autres actions allant dans le sens de la maîtrise des feux de végétation ont été initiées afin d'éviter la destruction des cultures et des produits de récoltes.



Agri-PME : l'agriculture fait sa révolution numérique au Togo : une innovation via le porte-monnaie électronique des paysans togolais (ODD 2 et 9)

La nouvelle technologie AgriPME basée sur l'utilisation par les agriculteurs togolais du téléphone portable comme porte-monnaie électronique, leur permet de recevoir directement des subventions de l'État pour les intrants agricoles notamment des engrais à travers les services de mobile money des opérateurs de téléphonies mobiles.

Cette technologie permet de limiter le nombre d'intermédiaires, de sécuriser le processus d'attribution des subventions aux agriculteurs et d'assurer l'utilisation des subventions aux fins pour lesquelles elles sont octroyées à savoir l'achat des intrants agricoles.

La campagne agricole 2016/2017 a marqué le démarrage du projet AgriPME axé sur le ciblage des bénéficiaires de la subvention de l'Etat sur les engrais, dans chaque région par les acteurs régionaux.

Pour ce faire, 151 143 producteurs, sur les 150 000 prévus ont été identifiés et enregistrés ; 12 sociétés privées ont obtenu leur agrément pour l'importation et la distribution des engrais sur le plan national. Une fois les sociétés et les agriculteurs recensés, les fonds des subventions sont mis à disposition des opérateurs de téléphonie (Togo cellulaire et Moov) par le gouvernement pour créer à chaque agriculteur un compte électronique qui est rattaché à un numéro de téléphone spécifique sur lequel sera crédité le montant de sa subvention. Les subventions sont ainsi sécurisées : pas de frais bancaires ni de pertes ou de vols d'argent.

La mise en place de ce dispositif a permis alors pour cette première campagne agricole, de gérer plus efficacement les subventions étatiques puisqu'il garantit un accès direct des producteurs ciblés. Il a permis :

- la création d'un environnement des affaires pour un partenariat public - privé efficace facilitant la mobilisation du secteur privé dont le nombre des opérateurs ayant sollicité et obtenu les agréments d'importation est passé de 12 en 2016 à 21 en 2017 ;
- l'augmentation de stock d'engrais mis en place sur le terrain dont le volume importé dès la première année a atteint 44 196,850 tonnes, dépassant de 45% la moyenne des commandes assurées par l'Etat entre 2008 et 2015 ;
- l'extension des points de vente des engrais pour les rapprocher au maximum des producteurs agricoles (près de 150 points ouverts contre 112 détenus par l'Etat) assurant ainsi un meilleur maillage du territoire ;
- l'éradication des files d'attente au niveau des points de vente et de la spéculation autour des engrais ;
- la création d'emplois pour au moins 200 jeunes.

La contribution du secteur agricole au PIB national (en valeur ajoutée) est passée de 40% en 2015 à 41,9% en 2016. Le taux de croissance agricole est passé de -1% en 2015 à 9% en 2016.

Malgré ces performances remarquables et cette forte contribution du PIBA, le taux d'extrême pauvreté de 28,7% en 2015, indique que la croissance n'est pas encore suffisamment pro-pauvre. Les carences en micro-nutriments continuent de poser de sérieux défis.

Sur le plan de la productivité, les rendements encore faibles sont liés à d'importantes insuffisances qui ne permettent pas aux producteurs de réaliser des progrès pour améliorer leurs revenus. Les efforts en matière de subvention (engrais, semences végétales et animales, produits phytosanitaires et vétérinaires) n'ont pas induit une baisse de coût de production qui est demeuré élevé. L'analyse des causes profondes de ces contraintes, mettent en exergue des difficultés d'accès des petits producteurs à la terre qui limitent leurs investissements pour améliorer la productivité de ce facteur.

Dus aux coûts de production élevés, les niveaux des prix des produits agricoles relativement très hauts par rapport aux cours mondiaux des prix des produits ne facilitent pas leurs commercialisations. Une faible organisation et un fonctionnement insuffisant des filières agricoles, des insuffisances dans les mécanismes de mise en marchés où les qualités des infrastructures et équipements surtout de stockage et de conditionnement, les déficits des fonctions critiques (énergie, communication, eau, routes etc.), le mauvais fonctionnement des marchés des produits vivriers par

déficits de politiques adaptées, la faiblesse de l'infrastructure qualité ; des barrières non douanières et autres limitent la compétitivité des produits agricoles togolais.

Les défis des changements climatiques croisés avec le poids de la pauvreté, des us et coutumes, le déficit de structuration des filières, l'absence de couverture sociale pour les producteurs qui sont les catégories de la population les plus vulnérables du fait de l'activité qu'ils mènent constituent également les freins majeurs du secteur.

Sur la base des résultats obtenus et face aux difficultés du secteur, le gouvernement togolais ambitionne de transformer profondément le secteur sur la période 2016-2030 en adoptant une nouvelle politique agricole adossée d'un plan national d'investissement agricole, de sécurité alimentaire et nutritionnelle. L'ambition de ces instruments est la consolidation et l'amplification des réseaux de micro, petites et moyennes entreprises agricoles structurées autour d'unités spéciales de développement comme, des zones d'aménagement agricole planifié (ZAAP) et des agropoles. Ces complexes agro-industriels devront permettre de développer de manière plus inclusive, la production et la transformation des produits agricoles à haute valeur marchande pour alimenter les marchés locaux, régionaux et internationaux. Ils capitaliseront, entre autres, les réalisations du programme d'urgence de développement communautaire pour amener le secteur à jouer pleinement ses missions de sécurité alimentaire, d'amélioration des revenus, de réduction du déficit de la balance commerciale, dans un contexte d'adaptation aux changements climatiques (encadré 2 et annexes).

Les agropoles : le développement des chaînes de valeurs dans les secteurs agricoles et industriels pour la réduction de la pauvreté (ODD 1, 2 et 9)

L'objectif visé par la mise en œuvre des agropoles est l'augmentation de la contribution du secteur agricole à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté par une meilleure articulation aux secteurs secondaire et tertiaire. Il s'agit essentiellement de valoriser les avantages comparatifs de l'économie nationale pour créer des emplois rémunérateurs dans les régions, afin de fixer davantage les populations rurales. Il s'agit également d'opérationnaliser dans une approche concertée et décentralisée la nouvelle politique agricole du pays en vue d'une croissance économique inclusive et forte. De manière spécifique, les agropoles visent :

- l'accroissement de façon durable de la productivité et des productions végétales par la promotion des filières agricoles ;
- le développement des infrastructures agricoles, d'accès au marché et à la transformation ;
- la structuration des acteurs des filières agricoles en vue de leur professionnalisation et de leur implication étroite avec les divers segments du secteur privé et ;
- la promotion des petites et moyennes entreprises, de l'agri-business à travers la dynamisation des chaînes de valeur et l'émergence de partenariats entre acteurs concernés.

Résultats attendus :

- la création et le développement des agro-industries dans les zones rurales
- la création de richesses notamment en milieu rural et sur toute la chaîne agricole et agroindustrielle ;
- la création d'emploi notamment pour les femmes et les jeunes ;

- l'amélioration de la formation professionnelle agricole ;
- le rééquilibrage de la balance commerciale agricole ;
- un meilleur aménagement du territoire ;

Impacts :

- la réalisation de la sécurité alimentaire par l'augmentation de la production et de la distribution agricole
- la réduction de la pauvreté en générant des revenus issus du développement agro-industriel et la création d'emplois
- la croissance économique dans les zones rurales et dans tout le pays en augmentant la production nationale, la consommation et l'investissement.

Le développement des trois agropoles prioritaires, étalés sur une période de 5 ans permettra de générer au moins 10 000 nouveaux emplois liés au renforcement des différentes filières porteuses identifiées, et plus de 300 000 bénéficiaires directs touchés avec une création d'une valeur ajoutée d'au moins 5 milliards de F CFA par an pour un investissement initial estimé à près de 100 milliards de FCFA.

Filières identifiées :

La première vague de priorité démarrera avec les filières dont les profils seront entièrement caractérisés. Il s'agit entre autres des filières suivantes : riz, maïs, manioc, igname, tomates, volaille, ovin, caprin, porc, poisson, ananas, papaye, anacarde, palmier à huile, banane plantain, soja.

4.3-ODD3 : Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges

La vision du gouvernement est d'asseoir un système de santé performant, accessible et équitable, capable de satisfaire le droit à la santé pour tous, en particulier en faveur des couches les plus vulnérables.

Pris en charge à plus de 50 % en moyenne par les ménages eux-mêmes, les services de santé demeurent faiblement utilisés faute d'accessibilité. Face au défi de l'inclusion, le gouvernement a initié en 2011 une importante réforme dans le financement de la santé qui a abouti à l'instauration d'un régime obligatoire d'assurance maladie. Mais du chemin reste encore à parcourir pour garantir l'accès de tous, y compris les personnes les plus pauvres et les plus vulnérables, à des services de santé de qualité, sans risque de difficultés financières et, au-delà, pour amener la population togolaise à un état de santé optimal.

Le Plan national de développement sanitaire (PNDS 2017-2022) évalue les besoins globaux de financement du secteur de la santé dans une fourchette allant de 90 à 100 milliards de FCFA d'ici à 2019 selon les scénarios envisagés, et fait porter la part de l'Etat dans le financement de la santé à 47 %.

Pour améliorer la santé de la population, les actions du gouvernement ont permis non seulement de réduire la mortalité maternelle, néonatale, infanto-juvénile, le paludisme, la prévalence du VIH/sida et d'autres maladies (transmissibles et non transmissibles) mais aussi d'améliorer la santé des personnes âgées.

En ce qui concerne la lutte contre la mortalité maternelle et néonatale, la proportion de femmes enceintes ayant accompli au moins 4 visites de consultation prénatale incluant le test d'urine est passée de 54,9% en 2010 à 25,3% en 2015. La proportion de femmes enceintes séropositives qui reçoivent des anti-retro-viraux (ARV) pour la prévention, transmission mère-enfant (PTME) a progressé passant de 52,2% en 2010 à 90,0% en 2015.

Pour venir à bout de la mortalité maternelle, le gouvernement a mis en œuvre la campagne pour l'accélération de la réduction de mortalité maternelle (CARMMA) et a pris de mesures pour rendre effective la subvention de la césarienne dont le kit coûte désormais 10 000 FCFA (environ 20 dollars US). Le taux de mortalité maternelle est de 400 pour 100 000 naissances vivantes en 2015.

Dans le cadre de la lutte contre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies, des progrès ont été réalisés. Le taux de prévalence du VIH/sida parmi la population sexuellement active est passé de 2,5% en 2014 à 2,2% en 2015. En matière de lutte contre le paludisme, le nombre de décès liés au paludisme a diminué de 6% en 2015 (1127 décès en 2015 contre 1205 en 2014).

Dans le cadre de la santé infantile, l'analyse des données permet de constater que la lutte contre la mortalité infantile et infanto-juvénile s'est un peu dégradée entre 2013-2015. En effet, on note une régression de la proportion des enfants de 12-23 mois ayant reçu les 3 doses de pentavalent. Leur proportion est passée de 92% en 2011 à 87,5% en 2015.

En ce qui le concerne le taux d'utilisation des méthodes contraceptives, le pourcentage de femmes en âge de procréer (15-49 ans) utilisant des méthodes contraceptives modernes est passé de 27,9% en 2010 à 18% en 2015.

Le souci d'assurer un accès équitable des populations aux services de santé a été à l'origine de la mise en œuvre des stratégies novatrices en l'occurrence la formation d'agent de santé communautaire (ASC) pour des soins et un suivi de proximité. En termes de villages ruraux disposant d'un ASC formé sur les soins intégrés de diarrhée, pneumonie, paludisme, on note une avancée non négligeable (40% en 2011 et 45,4% en 2015).

Pour permettre un accès universel aux services préventifs et curatifs, 174 formations sanitaires ont été construites ou réhabilitées sur la période de 2013-2015 ; 1386 agents de santé qualifiés ont été recrutés et déployés sur le terrain. Par ailleurs, la division de la santé communautaire a été renforcée en 2016 pour s'occuper de la santé des personnes âgées. Le budget de la santé a connu de légères progressions entre 2013 et 2016 passant de 44,96 milliards à 51,48 milliards.

Toutefois, des efforts restent à faire en matière d'accès des populations aux soins essentiels de qualité et à l'utilisation continue des services de santé.

Les défis à relever sont entre autres : (i) la déconcentration des services de santé ; (ii) la réduction des inégalités entre les régions et à l'intérieur des régions et les catégories sociales

en matière d'offre et d'accès aux services de santé ; (iii) l'iniquité dans la répartition géographique des ressources humaines ; (iv) la faible fréquentation des formations sanitaires, (v) l'insuffisance du financement accordé au système de santé et (vi) l'amélioration de la gestion des structures de santé.

La politique nationale de santé définit des orientations stratégiques permettant l'atteinte des résultats suivants : (i) accélération de la réduction de la mortalité maternelle, néonatale et infanto-juvénile et renforcement de la planification familiale et de la santé des adolescents ; (ii) renforcement de la lutte contre les maladies transmissibles et non-transmissibles et promotion de la santé ; (iii) amélioration de la sécurité sanitaire et la réponse aux épidémies et autres urgences de santé publique ; et (iv) renforcement du système de santé vers la couverture sanitaire universelle y compris la santé communautaire.

les journées de santé de l'enfant au Togo, une avancée considérable en matière de santé et de nutrition (ODD 2 et 3)

La fourniture de micronutriments essentiels notamment la supplémentation en vitamine A, fait partie des interventions les plus efficaces pour réduire la mortalité des moins de cinq ans. Sur la base de cette évidence, le Togo a initié et mené avec beaucoup de succès la supplémentation en vitamine A et de déparasitage à l'Albendazole aux enfants âgés de 6 à 59 mois jusqu' en 2014.

En 2016, Le Ministère de la Santé avec l'appui des PTF (OMS et UNICEF) a conduit avec succès une expérience pilote du paquet intégré d'interventions à haut impact (supplémentation en vitamine A, déparasitage et rattrapage des enfants pour la vaccination), appelé journées de santé de l'enfant (JSE) grâce au financement canadien « Enhanced Child Health Days » dans les régions de la Kara et des Savanes. Les résultats suivants ont été atteints :

- une couverture en supplémentation en vitamine A de 87%, (1 219 446/1 405 862 enfants cibles);
- une couverture de déparasitage à l'albendazole de 88% (1 074 686/1 224 200 enfants cibles);
- plus de 12 889 enfants de 0-11 mois (des perdus de vue ou occasions manquées) rattrapés pour la vaccination en 4 jours d'activités;
- renforcement des activités de routine des centres de santé, car les JSE intégraient les activités de vaccination de routine;
- renforcement des capacités au sein des équipes du ministère de la santé à tous les niveaux, de même au niveau du partenariat avec les parties prenantes.

Face aux résultats probants de cette phase, l'expérience a été étendue en 2017 à toutes les régions du pays.

Sur le long terme les JSE sont aussi une occasion unique pour renforcer l'action commune visant à prévenir la malnutrition surtout la malnutrition chronique (le retard de croissance). Des études ont montré que cette forme de malnutrition a des conséquences irréversibles sur la santé de l'enfant, sur ses résultats scolaires, sa productivité à l'âge adulte et par conséquent sur le développement global du pays. En effet, un dollar investi pour la nutrition, ramène au pays 15-20 dollars plus tard, la nutrition n'est donc pas une charge, mais un investissement à long terme.

Conscient du caractère hautement important de la nutrition pour le développement du pays, le Togo a adhéré au mouvement SUN « Scaling Up Nutrition » en mars 2014 et s'est engagé à accélérer les progrès dans le cadre de la nutrition en vue de faire avancer l'action mondiale pour la nutrition à l'horizon 2030 et de contribuer à l'atteinte des objectifs du développement durable.

4.4-ODD5 : Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles



Pour promouvoir l'égalité des sexes et autonomiser la gent féminine, le gouvernement a adopté la Politique nationale de l'équité et de l'égalité de genre (PNEEG).

A travers cette Politique, le gouvernement s'est engagé dans la mise en œuvre des actions suivantes : (i) la valorisation de la position sociale et du potentiel de la femme dans la famille et dans la communauté ; (ii) l'accroissement de la capacité productive des femmes et de leur niveau de revenu ; (iii) le renforcement de l'accès équitable des femmes et des hommes aux services sociaux de base ; (iv) la promotion de la participation équitable des hommes et des femmes à la gestion du pouvoir ; (v) l'élimination des violences basées sur le genre (VBG) et (vi) le renforcement des capacités d'intervention du cadre institutionnel de mise en œuvre de la PNEEG.

La mise en œuvre des actions a permis d'atteindre les résultats suivants : (i) 1217 cas de violence en 2015 et 769 en 2016 ont bénéficié d'une assistance juridique dans les 6 centres d'écoute (Lomé, Kpalimé, Bafilo, Tsévié, Aného et Atakpamé) ; (ii) 1500 exemplaires des argumentaires religieux et traditionnels de lutte contre les VBG ont été édités et distribués ; (iii) 30 magistrats et officiers de police judiciaire ont été formés sur les VBG et les droits de la femme et de la fille ; (iv) 10 centres d'écoute ont bénéficié d'un appui de fonctionnement ; (v) les

capacités de 200 femmes ont été renforcées sur leur participation à la décentralisation et au développement local entre 2013 et 2016 ; (vi) 2 917 structures communautaires ont été renforcées sur l'équité genre ; (vii) 929 membres des communautés formés sur le genre et l'égalité entre les sexes ; (viii) 303 acteurs nationaux formés et sensibilisés en genre et droits de la femme (accès des femmes à la terre) et le renforcement des capacités nationales de 700 acteurs clés des collectivités locales en genre et droits de la femme avec un accent particulier sur l'accès des femmes à la terre et (ix) les mécanismes africains de promotion et de protection des droits de la femme et de la fille sont vulgarisés.

En ce qui concerne l'autonomisation de la femme, plusieurs activités de formations ont été menées dans les domaines de compétences ou techniques de subsistance, d'épargne et de crédit, de transformation et de conservation des produits agroalimentaires, en leadership et de gestion des micros entreprises.

Au total, 518 151 bénéficiaires de ces formations ont été accompagnés à l'accès aux crédits et aux équipements notamment, 60 plateformes multifonctionnelles et les matériels et outils agricoles, et dans la création de 1951 Groupes Communautaires d'Epargne et de Crédit en 2016.

Pour soutenir la mise en œuvre de la politique nationale d'égalité équité genre, plusieurs

outils ont été développés et vulgarisés notamment : (i) le code pénal et le code de procédure pénal dans l'optique genre ; (ii) le code des personnes et de la famille et (iii) les rapports des organes de traité et de l'examen périodique universel (EPU).

Par ailleurs, des actions ont été également menées pour réduire l'indice d'inégalité de genre à savoir le plaidoyer auprès des partis politiques en vue d'un meilleur positionnement des femmes aux élections ; la prise en charge de l'opération chirurgicale des femmes souffrant de la fistule obstétricale ; l'organisation des campagnes de sensibilisation et de formation sur le genre et la promotion des femmes à travers les journées internationales et régionales de la femme et la mise en place d'un centre multiservices à Vogan. Ce centre œuvre à : (i) la prise en charge des victimes de violences basées sur le genre ; (ii) le planning familial ; (iii) l'alphabétisation et (iv) l'entrepreneuriat féminin.

Il est également à relever l'adoption de mesures incitatives à la participation politique des femmes : en effet, à la suite de l'Accord Politique Global (APG) d'août 2006 qui prévoit des mesures incitatives, le gouvernement a adopté la loi N°2012-002 du 29 Mai 2012 modifiée par la loi N°2013-004 du 19 Février 2013 et la loi N° 2013-008 du 22 Mars 2013 portant code électoral qui réduit de moitié le cautionnement aux élections législatives pour les candidats de sexe féminin, ceci dans l'optique d'encourager la femme togolaise à être beaucoup plus représentative à l'hémicycle. Malgré ces mesures, le nombre de femmes au parlement à ce jour n'est que de 17 sur un total de 91 (18,7%) et celui des ministres 5 femmes sur 23 (21,7%).

Pour promouvoir la femme au sein de l'administration publique, il a été mis en place des comités genres au sein de tous les départements ministériels.

Malgré les efforts consentis pour la promotion et l'autonomisation de la gent féminine, des défis restent encore à surmonter. Il s'agit de (i) l'adoption de l'approche genre et de ses

outils comme stratégie d'intervention par tous les acteurs de développement et dans tous les domaines de la vie économique, sociale, culturelle, juridique et politique ; (ii) le renforcement de l'institutionnalisation de la collecte et l'analyse des données désagrégées par sexe ; (iii) le renforcement des capacités des ressources humaines sur la thématique genre; (iv) la prise en compte de l'approche genre dans la planification et la budgétisation ; (v) la promotion de l'éducation de la jeune fille et la poursuite de l'alphabétisation de la femme ; (vi) la promotion de la participation des femmes à la vie publique et politique et (vii) la promotion de l'accès des femmes aux ressources productives (Terre, eaux, crédit...)

Pour assurer l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et filles, les orientations suivantes sont retenues : (i) valorisation de la position sociale et du potentiel de la femme dans la famille et dans la communauté ; (ii) accroissement de la capacité productive des femmes et de leur niveau de revenu ; (iii) amélioration de l'accès équitable des femmes et des hommes aux services sociaux ; (iv) promotion de la participation équitable des hommes et des femmes à la gestion du pouvoir, le respect du droit et la suppression des violences ; (v) renforcement des capacités d'intervention du cadre institutionnel de mise en œuvre de la PNEEG.

4.5-ODD9 : Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation



D'importants efforts ont été consentis en matière d'investissements dans les infrastructures routières, portuaires et aéroportuaires, ainsi que dans le développement de l'économie numérique. De même des actions ont été menées pour promouvoir l'industrialisation et l'accès à l'énergie.

S'agissant des infrastructures de transports, des actions ont été mises en œuvre et se matérialisent par : (i) la réhabilitation du corridor CU9 Lomé-Ouagadougou et les principales transversales à ce corridor, permettant ainsi de promouvoir les échanges commerciaux et de dynamiser les activités du port de Lomé. La durée moyenne de parcourt entre Lomé et Cinkassé est réduite de 72 heures en 2012 à moins de 48 heures en 2016 traduisant ainsi le bon niveau de service de la RN1 ; (ii) la réhabilitation de l'aéroport international Gnassingbé Eyadema de Lomé aux normes internationales augmente sa capacité d'accueil de plus de 1,5 million de passagers par an, le trafic de 589 416 en 2013 à 758 000 passagers en 2016 et ouvre le champ à l'arrivée de grandes compagnies aériennes, ce qui fera du Togo une plate-forme d'affaires dans la sous-région; (iii) la construction d'un 3ème quai et de la darse avec dotation en équipements modernes de conteneurisation ce qui a porté le volume de conteneurs manutentionnés au port de Lomé à 905 700 en 2015 ; (iv) la mise en place du Guichet unique pour le Commerce Extérieur du Togo (GUCE) et (v) la pose de la première pierre en avril 2017 pour la construction d'un nouveau port de pêche.

En ce qui concerne les technologies d'information et de la communication (TIC), on note : (i) leur intégration dans l'éducation et la formation à travers les environnements numériques de travail déployés dans l'ensemble des lycées d'enseignement technique et scientifique soit 12 500 élèves et 1 240 personnel administratif et enseignants déjà bénéficiaires ; (ii) l'intégration des TIC dans le suivi des ouvrages hydrauliques pour la mise en place d'une solution basée sur la téléphonie mobile pour signaler en temps réel les pannes sur les forages d'eau ; (iii) la construction d'un réseau fibre optique de 250 km (E-Gouvernement) pour connecter plus de 560 bâtiments administratifs et plus de 10 000 fonctionnaires dans un souci de modernisation de l'administration et de simplification des procédures administratives ; (iv) l'exonération des taxes d'importation du matériel informatique et (v) la construction de hotspots wifi pour étendre l'internet à tous conformément à la nouvelle politique de service universel qui vise à l'horizon 2030, que chaque togolais soit à moins de 5 km d'un point d'accès très haut débit.

Concernant le secteur énergétique, des efforts ont été consentis, notamment la promotion de l'électrification en milieu rural et l'amélioration de l'éclairage public. Plus de 24 000 nouveaux clients ont accès à l'électricité en fin octobre 2015 et plus de 30 000 en 2016. Ainsi, le taux d'électrification nationale est passé de 28,3% en 2014 à 35,47% en 2016. Ce taux correspond à 55% en milieu urbain et 6% en milieu rural.

En ce qui concerne la promotion d'une industrialisation durable, le gouvernement a pris les initiatives de la mise en œuvre de la politique industrielle. Parmi les principales réalisations, on peut noter (i) la mise en œuvre du projet d'appui-conseil aux entreprises sur l'efficacité énergétique de leurs équipements ; (ii) la mise en place d'un cadre juridique et institutionnel moderne et transparent, susceptible d'attirer davantage l'investissement privé étranger et national ; (iii) la sécurisation des sites industriels et la réalisation des schémas directeurs et (iv) la création de l'Agence de promotion des investissements et de la zone franche (API-ZF).

Quant à l'accès des entreprises aux services financiers, le gouvernement a mis en place des institutions spécifiquement dédiées aux PME/PMI suivantes : (i) l'Agence nationale de promotion et de garantie de financement des PME / PMI dont la mission est de contribuer à la résolution des problèmes d'accès au financement des entreprises nationales ; (ii) le Fonds d'appui aux initiatives économiques des jeunes (FAIEJ) permettant de mobiliser les ressources en faveur des jeunes porteurs d'idées d'entreprise ; (iii) le Programme d'appui au développement à la base (PRADEB) octroyant des prêts et des crédits aux porteurs de projets.

Ces efforts ont permis la création de 10 nouvelles entreprises industrielles formellement déclarées en 2015 portant le nombre à 105 en 2017.

Malgré les efforts consentis, des défis restent encore à relever. Il s'agit de : (i) l'intégration des normes dans la conception et la réalisation des infrastructures ; (ii) le développement du partenariat public et privé ; (iii) le transfert de technologie ; (iv) la prise en compte de la dimension environnementale ; (v) la mobilisation de ressources interne et externe ; (vi) le développement des infrastructures de qualité capable de répondre aux besoins des secteurs industriel et commercial en croissance ; (vii) le développement d'une industrie inclusive et durable, intégré au

reste de l'économie en particulier au secteur primaire afin de densifier le tissu industriel.

Avec pour objectif de consolider les acquis et d'accélérer la mise en œuvre de la Politique industrielle de la troisième décennie du développement industriel de l'Afrique (IDDA III) et répondre de manière systématique et ciblée aux défis soulevés par le processus d'industrialisation, le gouvernement, en collaboration avec l'ONUDI et d'autres partenaires au développement, met en œuvre un Programme Pays qui a pour fonction principale de concourir à une transformation structurelle à caractère durable de l'économie qui se concentre sur : (i) la nette augmentation de la contribution de l'industrie au Produit Intérieur Brut (PIB) ; (ii) le développement d'un ensemble de chaînes de valeur équilibrées sur l'ensemble du territoire ; (iii) la mise en place d'une infrastructure de qualité pour valoriser et augmenter le potentiel compétitif des produits locaux ; (iv) le renforcement des institutions et politiques nationales de développement ; et (v) le développement d'activités productives visant à réduire la pauvreté et créer de l'emploi, particulièrement au sein des communautés vulnérables. A travers cette approche, le Gouvernement Togolais entend apporter un changement structurel profond de l'économie, dans le but de permettre une amélioration rapide et soutenue du niveau de vie pour tous à travers une réponse adaptée aux besoins industriels clés et aux défis à relever en matière de capacité productive du secteur privé et public.

Dans le domaine des infrastructures de transport, le gouvernement vise à : (i) garantir la compétitivité des corridors Lomé-Cinkassé-Ouagadougou et Abidjan-Lagos aussi bien par voie routière et ferroviaire dans le cadre de l'intégration sous régionale ; (ii) garantir l'intégration multimodale du système des transports togolais et (iii) doter le pays d'une capacité de production d'énergie électrique de 500 MW d'ici 2030.

4.6-ODD14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable



Le Togo dispose d'environ cinquante (50) km de côte allant de la frontière du Ghana à l'Ouest à celle du Bénin à l'Est. Malgré l'étroitesse de sa côte, le Togo est dépendant des bénéfices économiques découlant de son accès à la mer. En effet, les activités économiques liées à la présence de l'océan ont représenté, selon les estimations, au moins 70% du PIB et contribué à environ 75% des recettes fiscales en 2015. Cependant, la côte togolaise et ses eaux territoriales sont menacées par la pression humaine et la dynamique océanographique.

En effet, les inondations successives ont accéléré l'érosion et dégradé la qualité des terres arables sur les côtes togolaises. De fait, la côte recule en moyenne de 5 mètres par an du fait d'un déficit en apport de sédiments qui rend la côte togolaise plus vulnérable à l'accélération de l'élévation du niveau de la mer. L'érosion côtière s'en trouve aggravée et l'écosystème côtier affecté, ce qui conduira à l'augmentation du niveau des lagunes et des lacs le long de la côte et contribuera à la salinisation de ces lagunes.

Bien que le Togo ait réglementé l'utilisation de certains engins de pêche et interdit certaines techniques destructrices, des méthodes fortement ancrées dans la tradition mais détruisant les ressources halieutiques,

persistent. Les acteurs de la petite pêche sont d'autant plus vulnérables qu'ils sont peu professionnalisés et peu organisés. Par exemple, on estime les pertes post-capture entre 10 et 40% en raison du manque de capacité de stockage et de conservation des produits halieutiques.

Au Togo, l'érosion côtière et les pertes d'opportunités économiques qui s'en suivent représentent 33% du coût de la dégradation environnementale en 2013¹.

La prépondérance de la contribution des activités maritimes dans l'économie togolaise et dans le développement du pays a amené les autorités à prendre des mesures pour une meilleure gestion de son espace maritime. Le Gouvernement reconnaît clairement les avantages du développement d'une économie bleue et cherche, entre-autres, une augmentation du rendement des ressources maritimes de 50% d'ici à 2030².

Ainsi, afin de préserver ses intérêts maritimes et lutter efficacement contre l'insécurité maritime dans ses espaces, le Togo a entamé, depuis 2014, un vaste chantier de réformes en renforçant son dispositif institutionnel, juridique et opérationnel et en se dotant d'outils programmatiques.

¹ Ce chiffre reste cependant sous-estimé car les pertes de la pêche et des écosystèmes marins ne sont pas prises en compte par manque de données statistiques.

² République Togolaise, Stratégie Nationale pour la Mer et le Littoral, 2016.

Au plan institutionnel, le Togo est le premier pays de l'Afrique de l'Ouest à créer en 2014 un Organisme national chargé de l'action de l'Etat en mer (ONAEM) en vue de renforcer l'action des administrations publiques et de coordonner les efforts interministériels dans le but de préserver les intérêts maritimes du Togo. L'ONAEM est constitué de trois (03) organes que sont : (i) le Haut conseil pour la mer (HCM) présidé par le Chef de l'Etat ; (ii) les services du conseiller pour la mer et (iii) la Préfecture maritime.

Au plan juridique, le Togo a ratifié ou adhéré à plusieurs conventions internationales dans le domaine maritime. Elles portent, entre autres, sur la répression d'actes illicites contre la sécurité de la navigation maritime, l'intervention en haute mer en cas de pollution par des substances autres que les hydrocarbures ou en cas d'accidents entraînant ou pouvant entraîner une pollution par les hydrocarbures, l'élimination de la pêche illicite non déclarée et non réglementée, la création d'un fond international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures et le contrôle des systèmes antisalissure nuisibles sur les navires.

Le Togo a également adopté des textes sur le plan national entre 2014 et 2017 : (i) un nouveau code pénal qui prend en compte la nouvelle définition de la piraterie maritime et innove en accordant aux juridictions togolaises la compétence universelle de juger des crimes commis au-delà de la mer territoriale quelle que soit la nationalité de leurs auteurs et quel que soit le lieu du

crime ; (ii) une loi relative à la lutte contre la piraterie, les autres actes illicites et l'exercice par l'Etat de ses pouvoirs de police en mer ; (iii) une loi délimitant les espaces maritimes sous juridiction togolaise conformément à la convention des Nations Unies sur le droit de la mer dite de Montego Bay de 1982 ; (iv) un nouveau code de la marine marchande qui prend en compte les évolutions constatées dans le secteur; (v) une loi relative à la pêche et l'aquaculture, qui prend en compte les principes internationaux de gestion durable des pêches ainsi que les sanctions administratives telle que le retrait ou la suspension de licences de pêches et la radiation du registre, des navires pratiquant la pêche INN ; (vi) un décret portant création de la commission nationale des frontières maritimes du Togo (CNFMT) dont la mission principale est de préparer les négociations en vue de la délimitation des frontières maritimes et (vii) un décret relatif à la création du comité d'hydrographie, d'océanographie et de la cartographie marine.

Sur le plan programmatique, le Togo s'est doté d'une stratégie nationale pour la mer et le littoral (SNPML) en 2016. Cette stratégie s'articule autour de cinq (05) axes stratégiques à savoir : (i) le renforcement de la gouvernance maritime, (ii) le développement d'une « économie bleue », (iii) la protection durable de l'environnement marin et côtier, (iv) la promotion de la recherche et la sensibilisation dans la connaissance du domaine maritime et (v) le développement d'une coopération internationale dynamique et diversifiée.

En ce qui concerne la protection de la côte, le Togo met en œuvre un programme de gestion intégrée du littoral et de lutte contre l'érosion côtière dans le cadre de « West Africa Coastal Areas » (WACA). Le linéaire de la côte protégée contre l'érosion côtière, est passé de 20 820 mètres en 2014 à 21 170 en 2015, soit une augmentation de 350 mètres.

Par ailleurs, dans le cadre de la promotion de l'économie bleue, le Togo a abrité le sommet de l'Union Africaine (UA) sur la sécurité et la sûreté maritime et le développement en Afrique qui s'est tenu du 10 au 15 octobre 2016 à Lomé. Il a abouti à la signature de la charte panafricaine sur les mers.

En outre, afin d'optimiser les avantages socioéconomiques potentiels des zones côtières et marines, tout en les gérant durablement, un cadre stratégique pour le développement de l'économie bleue est en cours d'élaboration avec l'appui des partenaires.

Sur le plan opérationnel, le Togo dispose d'une capacité acceptable d'intervention dans le domaine de la sécurité maritime et mène de fréquentes opérations en mer. Cependant, les moyens restent insuffisants pour le suivi, le contrôle et la surveillance des activités de pêche industrielle et artisanale.

En matière de protection marine, l'Etat accompagne les structures installées le long de la côte dans la gestion écologique de leurs déchets et la régulation des rejets liquides dans la mer à travers des

évaluations environnementales et un suivi environnemental. Il a été mis en place et opérationnalisé un système d'information environnementale sur le littoral et la mer ainsi que le suivi des indicateurs sur le milieu marin, côtier et les risques et catastrophes.

Dans le cadre de la recherche, les actions identifiées dans la stratégie et plan d'action national pour la biodiversité concourent à l'atteinte de la protection durable de l'environnement marin et côtier afin de valoriser les ressources naturelles biologiques. Le Togo participe à la recherche scientifique, à travers la mise en œuvre du projet WASCAL (West african sciences service center on climate change and adapted land use).

Au-delà de l'arsenal institutionnel, juridique et programmatique en place, le plus grand défi du Togo demeure celui de la disponibilité de ressources humaines spécialisées, pour assurer le fonctionnement adéquat des institutions, l'application effective des textes de lois et l'opérationnalisation des outils. Le Togo s'est engagé lors de la Conférence Internationale « Notre Océan, Notre Avenir » à atteindre deux principales cibles qui sont : i) D'ici 2025 plus de cas de pollution due au dégazage et au déversement d'effluents en mer ; et ii) D'ici 2022, plus de pêche illicite non déclarée et non réglementée dans les espaces maritimes sous juridiction du Togo (pêche INN).

4.7-ODD17 : Revitaliser le partenariat mondial au service du développement durable et renforcer les moyens d'application de ce partenariat



S.E.M. Faure E. Gnassingbé
Président de la République



M. Antonio Guterres
Secrétaire général de l'ONU

La mise en œuvre des différentes stratégies nationales de développement notamment la stratégie de réduction de la pauvreté (2009-2011) et la stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (2013-2017), a révélé la nécessité pour le Togo d'optimiser sa stratégie de mobilisation des ressources et des partenariats pour la réalisation de ses ambitions de développement. La contrainte des ressources au regard des ambitions de développement du pays a donné lieu à des déficits budgétaires, dont le financement a fait augmenter de façon substantielle le niveau d'endettement du pays.

Concomitamment à sa stratégie d'endettement, le Gouvernement met en œuvre des réformes stratégiques pour le financement de son développement.

La première a consisté en la réforme structurelle du système de collecte des recettes avec la mise en place de l'Office togolais des recettes (OTR) qui fusionne les services des impôts et des douanes. Cette réforme, première expérience de ce type dans un pays francophone d'Afrique de l'ouest a pour objectif d'augmenter la mobilisation des ressources internes. Les performances obtenues depuis la mise en œuvre de l'OTR se trouvent cependant bridées du fait de l'étranglement de la base fiscale, qui conduit à une pression excessive sur le tissu réduit d'entreprises formelles. Les réflexions en cours pour résoudre ce problème s'orientent vers la formalisation du secteur informel et la fiscalité foncière.

La deuxième stratégie vise l'attraction des partenaires étrangers publics ou privés. Cette stratégie s'est focalisée ces dernières années autour des activités de la holding d'Etat « Togo Invest corporation » et des réformes mises en œuvre pour améliorer le climat des affaires. Depuis 2016, le gouvernement entend approfondir cet élan à travers notamment, l'assainissement de la gestion foncière, l'amélioration de l'offre des technologies de l'information et de la communication (TIC), la promotion des investissements dans les secteurs de l'eau et de l'énergie et l'accélération de la mise en place d'un cadre juridique approprié pour les partenariats public-privé.

Dans le cadre du programme seuil en négociation avec le Millennium Challenge Corporation, les USA et le Togo ont convenu d'accompagner deux importantes réformes relatives aux TIC et au foncier. Ce programme, dont le démarrage est prévu avant la fin de l'année en cours, vise notamment pour les TIC à la création d'une autorité de régulation efficace et indépendante, à la création et la mise en œuvre d'un Fonds de service universel pour la facilitation de la couverture des zones d'utilisation historiquement faibles, l'amélioration de la compétitivité sur le marché des TIC et l'appui aux politiques d'utilisation des TIC. En ce qui concerne le foncier, le programme va appuyer l'élaboration des textes d'application du nouveau code foncier et l'établissement de sites pilotes dans chaque région, afin de faciliter l'accès à la sécurisation des droits fonciers ruraux.

En outre, le Togo entend donner également des gages de bonne gestion macroéconomique afin de mieux mobiliser l'aide publique au développement et les investissements directs étrangers. A cet effet, il met en œuvre un programme approuvé en mai 2017 avec le Fonds monétaire international au titre de la facilité élargie de crédit. Les engagements du Togo dans le cadre de ce programme mettent le pays en capacité de recevoir des appuis budgétaires accrus, d'optimiser son endettement et d'attirer plus de financement privé en réduisant le risque pays.

La diplomatie active au service du développement et l'adoption du code des investissements et de la nouvelle loi sur la zone franche permettront également au Togo d'accroître sa capacité de mobilisation des investissements tant publics que privés. Des réflexions sont en cours pour mieux canaliser les ressources de la diaspora vers des projets de développement.

Par ailleurs, le Togo envisage d'organiser une campagne de mobilisation de ressources pour le financement de son Plan national de développement 2018-2022. Les modalités d'organisation de cette campagne sont en réflexion et le pays s'inspirera en la matière, de l'expérience de sa dernière table ronde tenue en 2008 et de celles d'autres pays. En tout état de cause, le financement du PND se fera par le biais de la mise en œuvre d'une stratégie ambitieuse de mobilisation de ressources internes et externes, axée sur des méthodes nouvelles et innovantes, en sus du recours à l'aide publique au Développement traditionnelle.

Pour bénéficier pleinement du commerce international, le Togo membre de l'Organisation

Mondiale du Commerce (OMC) a signé plusieurs accords d'intégration économique. Ces différents cadres de partenariat économique lui offrent un potentiel d'intervention dans le cadre des arrangements commerciaux préférentiels tels que : « l'initiative tout sauf les armes », le système généralisé des préférences de la CNUCED, le programme cadre intégré renforcé, l'accord de partenariat économique (APE) entre l'Afrique de l'ouest et l'Union européenne, la Loi américaine AGOA (African Growth Opportunity Act), les programmes de libéralisation des échanges de l'Union africaine, de l'UEMOA et de la CEDEAO. Cependant, le Togo profite peu des avantages liés aux différents accords signés, manquant ainsi une excellente opportunité de faire du commerce un vecteur essentiel de la lutte contre la pauvreté, en développant les chaînes de valeurs. Conscient de ce défi, le Togo met à jour l'étude diagnostique pour l'intégration du commerce (EDIC) et sa matrice d'actions qui seront pris en compte dans le Plan national de développement.

Le Togo dispose également d'un cadre normatif notamment la loi d'orientation de l'enseignement supérieur et de la recherche pour donner un nouvel élan aux universités dans la recherche scientifique, l'innovation technique, technologique et culturelle, la loi cadre portant organisation du schéma national d'harmonisation des activités de normalisation, d'agrément, de certification, d'accréditation, de métrologie, de l'environnement et de la promotion de la qualité au Togo, le nouveau code bénino-togolais de l'électricité, l'initiative e-gouvernement et l'attribution de deux licences supplémentaires pour la fourniture de service internet.

PUDC : Accélérer l'inclusion sociale et la participation à la base (ODD 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 17)

L'accord de convention signé le 22 février 2016 entre le Gouvernement Togolais et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) consacre le démarrage du Programme d'urgence de développement communautaire (PUDC). Ce programme de 155,18 milliards de FCFA sur 3 ans, vise à réduire les disparités spatiales et les inégalités sociales constatées dans la dynamique de l'élimination de la pauvreté au Togo, à travers des interventions ciblées, en complément de celles menées dans le cadre des politiques sectorielles régulières. Il constitue un pan important de la stratégie d'inclusion sociale du gouvernement d'une part, et du processus de renforcement de la viabilité des entités locales d'autre part. Il met un accent particulier sur la construction d'infrastructures et équipements économiques et l'accès aux services sociaux de base en faveur des populations vivant en milieu rural, semi-urbain et dans les périphéries défavorisées des villes. Il adresse également la question du renforcement des capacités institutionnelles des acteurs et promeut le développement de l'entreprenariat rural.

A ce jour, les travaux d'infrastructures de transport, de santé, d'éducation, d'eau et d'assainissement, de commerce et de mobilisation sociale prévus

sur le programme sont engagés. En matière d'infrastructures de transport, les pistes rurales sont en cours de réalisation dans les cinq régions du pays afin de désenclaver les zones à forte productivité agricole. De nouvelles zones d'aménagement agricoles planifiées (ZAAP) sont en cours d'identification. Afin d'amener l'hôpital aux patients vivant dans les zones les plus reculées et à faible densité humaine, des cliniques mobiles et d'autres matériels roulants sont en cours de déploiement. La question de la gestion des déchets sanitaires est aussi prise en compte avec l'acquisition d'incinérateurs. Des infrastructures sociocommunautaires sont également en cours de réalisation. Des actions sont engagées pour apporter l'énergie électrique aux populations rurales par le biais du solaire.

Les préoccupations économiques et sociales des togolais sont adressées par le programme sous l'angle d'un développement durable et inclusif au Togo. Ainsi, tous les travaux d'infrastructures sont réalisés dans le respect des normes environnementales.

L'année 2017 marque la montée en puissance des réalisations dont les effets devront être perceptibles dès 2018.

V - DIFFICULTES DANS LA MISE EN ŒUVRE DES ODD 1, 2, 3, 5, 9, 14 ET 17

La mise en œuvre de ces réalisations a rencontré certaines difficultés d'ordre conjoncturel et structurel qui se résument comme suit :

- Insuffisance des ressources financières, techniques et humaines ;
- Faible synergie dans les actions des acteurs ;
- Faible capacité des institutions nationales de statistiques à affronter les nouveaux défis ce qui entraîne une insuffisance en matière de suivi et établissement des indicateurs ;
- Faible capacité du dispositif de suivi-évaluation ;
- Persistance des pesanteurs sociaux-culturelles qui favorise la discrimination et la stigmatisation dans la mise en œuvre des questions liées au genre ;
- Insuffisance de communication pour l'appropriation des ODD par les acteurs en général et les populations à la base en particulier.

VI- DEFIS MAJEURS

La mise en œuvre des ODD au Togo se heurte à des défis majeurs relatifs au développement des statistiques, à l'opérationnalisation de la décentralisation et à l'implantation de la culture de suivi-évaluation par la mise en place des structures de planification et de suivi-évaluation.

Par ailleurs, le terrorisme par son caractère mondial impose désormais sa prise en compte dans les stratégies nationales de planification du développement.

VII- PERSPECTIVES

Pour une meilleure réalisation des cibles des ODD, le Togo devra s'atteler à la mise en œuvre des actions suivantes :

- Renforcement de la production statistique par l'opérationnalisation de l'Institut nationale de la statistique et des études économiques et démographique (INSEED) ;
- Développement d'un mécanisme national d'évaluation des indicateurs ;
- Finalisation de la vision 2030 et du Plan national de développement intégrant les ODD ;
- Organisation de la table ronde des partenaires pour la mobilisation des ressources ;
- Poursuite de la revue des politiques et stratégies sectorielles pour intégrer les ODD ;
- Accélération du processus de décentralisation.

VIII- CONCLUSION

L'élaboration du rapport à présenter au forum politique de haut niveau a permis au Togo d'analyser dans une démarche participative et inclusive ses progrès dans la dynamique de domestication des ODD et de mettre en relief les goulots d'étranglement et les solutions possibles en vue d'une mise en œuvre réussie du programme de développement à l'horizon 2030.

En effet, depuis l'adoption de cet ambitieux programme, des efforts ont été réalisés pour l'intégration des ODD dans les instruments de planification du développement.

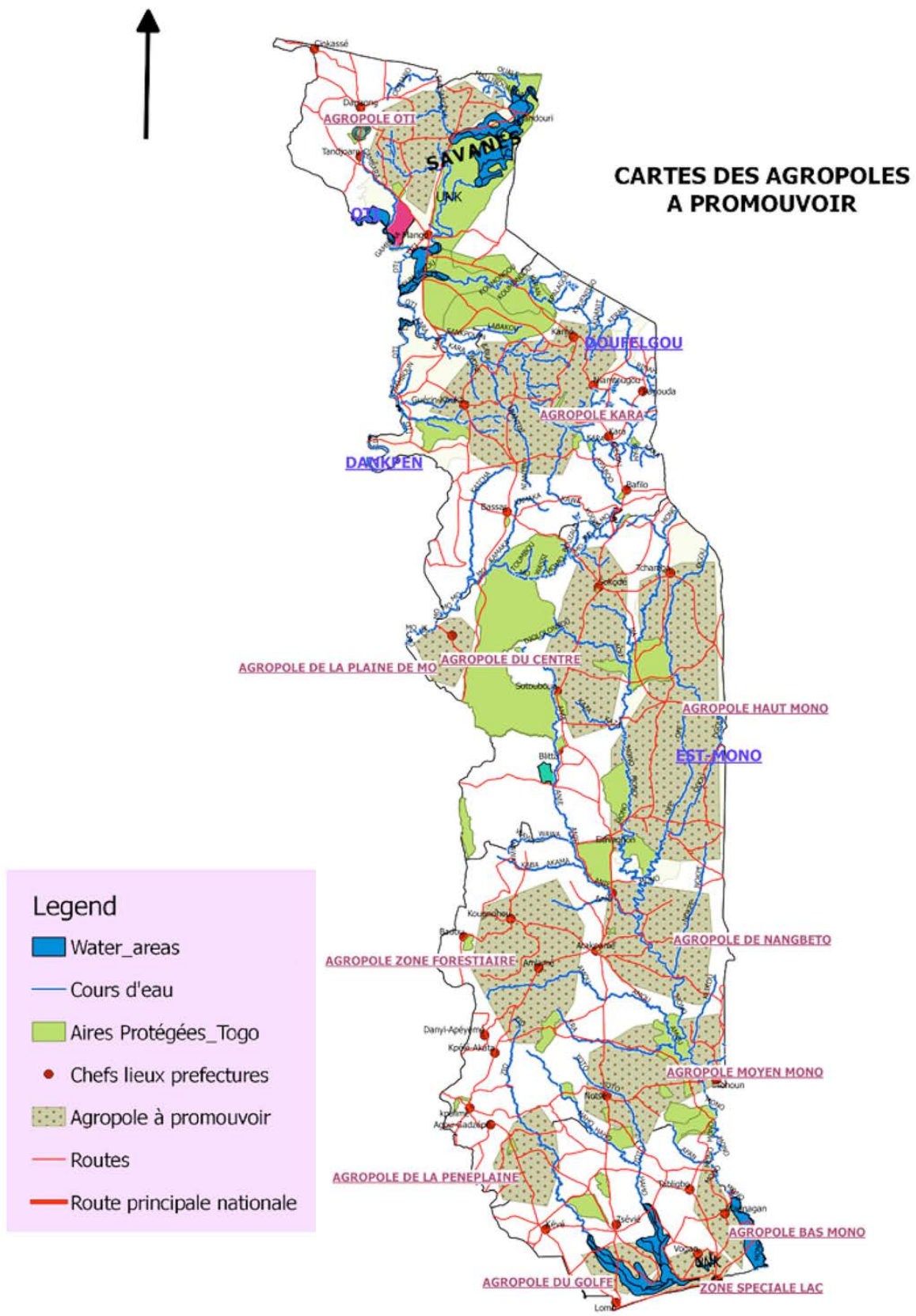
L'analyse montre une dynamique dans la mise en œuvre des ODD 1, 2, 3, 5, 9, 14 et 17, objets de la revue 2017 par le Forum politique de haut niveau sur le développement durable.

En vue de renforcer les efforts dans la mise en œuvre des ODD, des défis restent à relever ; notamment la production des données statistiques, la mobilisation des ressources, la valorisation du potentiel culturel ainsi que l'accélération du processus de décentralisation pour soutenir le développement local.

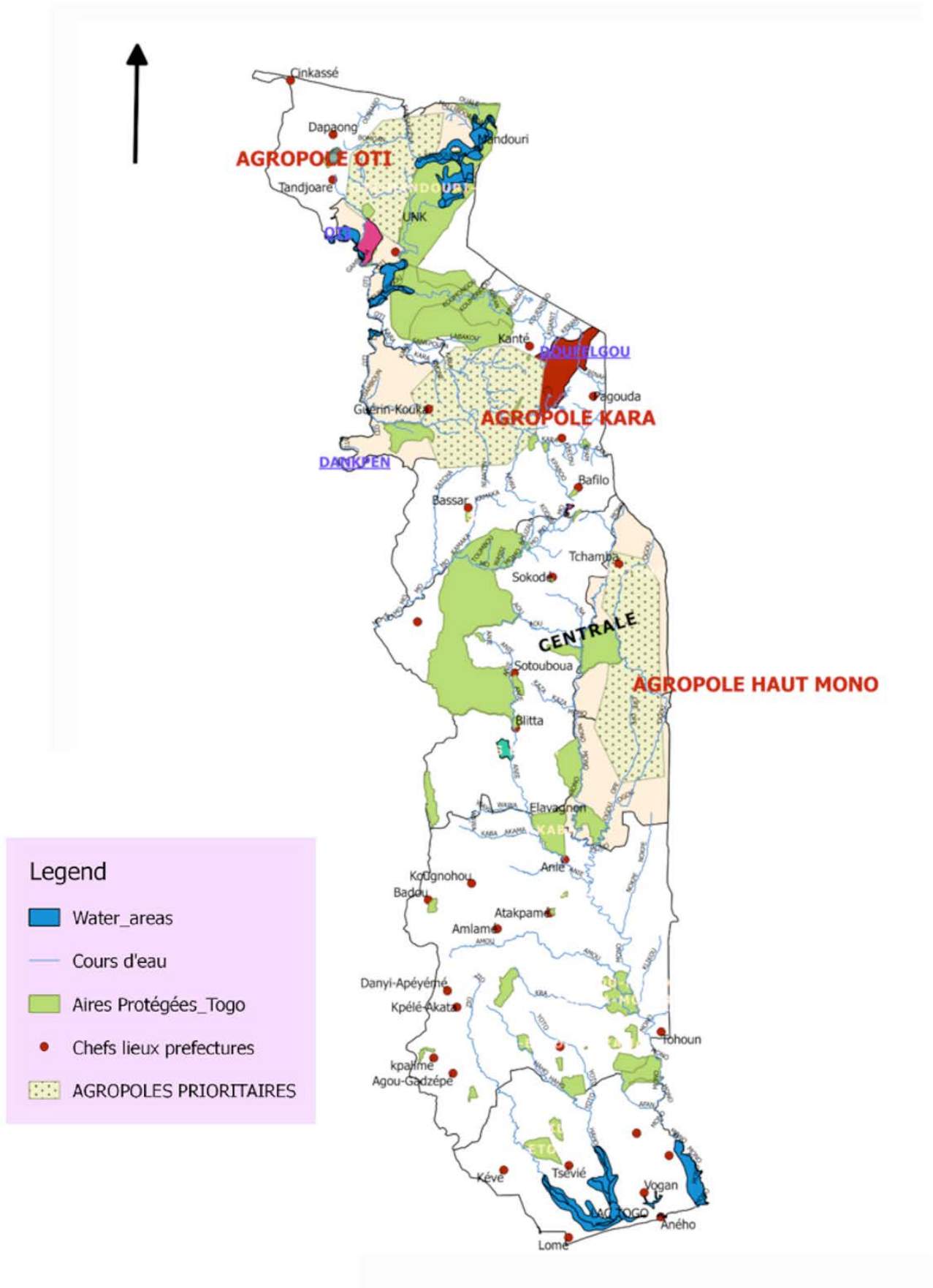
Ainsi, le pays compte sur la nouvelle stratégie nationale de développement des statistiques en élaboration pour assurer la révolution des données. Par ailleurs, des mesures sont prises pour mobiliser davantage les ressources internes et saisir les opportunités de financement extérieur. En outre, une feuille de route est adoptée pour accélérer le processus de décentralisation, levier indispensable à la réalisation des objectifs de développement durable.

ANNEXES

Annexe 1. Les douze (12) agropoles identifiés sur l'ensemble du territoire



Annexe 2. Les trois (3) agropoles pilotes



FORUM POLITIQUE DE HAUT NIVEAU SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

New-York, Juillet 2017

OBJECTIFS **DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

